

Actualité

L'arrivée sur le marché du travail d'assistants socio-éducatifs provoque la méfiance des professionnels. Mais ce nouveau CFC crée de l'emploi.

2

DOSSIER

Jeunes assistés



Avoir 20 ans et être à l'assistance

Le phénomène des jeunes adultes en difficulté (JAD) est jugé comme inquiétant par les institutions d'action sociale suisses. Selon les cantons, entre 10 et 18% des dossiers d'assistance sont constitués par des 18-25 ans. La CSIAS donne l'impulsion pour une aide sociale dynamique, qui empêche les personnes concernées de demeurer dans des situations sans projet. Mais les sociaux relèvent un manque criant de débouchés. Tour d'horizon des politiques et des situations à Genève, et dans les cantons de Vaud et du Valais. Le chef de l'action sociale valaisanne, Simon Darioli, et le nouveau patron de l'action sociale vaudoise, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, donnent leur avis sur les JAD.

3-10

Social en images

Un documentaire dénonce la situation des NEM dans le canton de Soleure.

11

Chronique juridique

Les familles suisses ne sont pas égales devant les allocations familiales.

12-13

Actualités

A Zurich, des familles accueillent des personnes souffrant de troubles psychiques. Cette ratique favorise la réintégration sociale des malades. Reportage.

14-15

Les professions d'aide sont particulièrement exposées au burn-out. Une spécialiste de la question du stress décortique les mécanismes de l'épuisement professionnel.

16-17

Comment un aveugle conçoit-il la ville dans laquelle il vit ?

18

Lu pour vous

19

Social en lecture

20

Plume libre par Baptiste Viredaz

21

«Faut-il mettre nos enfants en prison?»

Social express

22-24

Agenda

25-27

Pas de médecine douce pour les pauvres!

Le 1er juillet dernier, le couperet est tombé. Décision a été prise d'exclure de l'assurance de base les cinq médecines complémentaires suivantes: homéopathie, médecine traditionnelle chinoise, phytothérapie, médecine anthroposophique* et thérapie neurale**. Economie escomptée: 66 millions de francs, sur un total de...18 milliards de francs remboursés dans le cadre de l'assurance de base!



Ces cinq méthodes avaient été admises provisoirement du 1er juillet 1999 au 30 juin 2005, pour autant qu'elles soient pratiquées par un médecin. Mais le rapport d'évaluation mandaté par Ruth Dreifuss vient de paraître. Il recommande de placer hors jeu les médecines douces, dont l'efficacité n'a pu être prouvée. On peut toutefois se demander comment il est possible de mesurer scientifiquement ce qui est difficilement quantifiable: le bien-être, l'hygiène de vie ...

Dans les faits, plus de 10% de la population suisse a eu recours à l'une au moins des cinq médecines naturelles concernées durant l'année 2002. Mais la part déboursée pour l'ensemble des médecines complémentaires dans le cadre de l'assurance de base est faible: 0.36%. Une goutte d'eau par rapport au coût global de la santé en Suisse! Dès lors, que penser de la décision du ministre de la Santé?

Cette prise de position va nettement favoriser une médecine à deux vitesses, car il faudra désormais bénéficier d'une assurance complémentaire (1 million d'assurés n'en possèdent pas) pour se soigner autrement qu'avec des médicaments classiques. Même si la prime est modeste – 8 à 12 francs par mois – les familles nombreuses, les «working poors», ne pourront pas s'offrir cette prestation, pas plus que les personnes âgées, qui ne seront pas admises par les assureurs.

Rappelons que les partisans des médecines naturelles défendent l'importance du lien entre soignant et patient.

Ce dernier connaît mieux que quiconque son corps, ses habitudes, ce qui lui convient ou non. Il est un réel partenaire. Et cette vision de la médecine est justement défendue par ceux qui pratiquent les médecines douces. En outre, les thérapies alternatives fonctionnent de façon préventive et ne présentent pas de danger objectif pour la santé, contrairement à l'automédication.

Mais le débat n'est pas clos, car une initiative populaire sera déposée en septembre à la Chancellerie fédérale. Souhaitons lui une santé de fer. ■

Françoise Debons Minarro

* La médecine anthroposophique entend élargir la pratique médicale en y introduisant des éléments d'ordre spirituel. Elle a été créée par le scientifique et philosophe autrichien Rudolf Steiner (1861-1925).

** La thérapie neurale part du principe que toute maladie est en relation avec le système neurovégétatif; le traitement s'effectue à travers une approche globale de la douleur.

Prochain dossier

Le travail social en «banlieue»

L'irruption des assistants socio-éducatifs trouble les éducateurs

La nouvelle profession d'assistant socio-éducatif sème le doute chez les travailleurs de l'éducation, qui craignent pour leur métier. Mais la machine est en route. Elle offre des places d'apprentissage.

Le nouveau Certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant socio-éducatif risque de devenir un outil économique à la disposition des employeurs et cela aux dépens des usagers et de la profession entière, redoutent certains travailleurs sociaux. Les professionnels de l'éducation sociale estiment d'abord que le cahier des tâches qui va être confié à ces assistants est trop ambitieux par rapport au niveau de formation reçu. Autre crainte : celle que les jeunes qui s'intéressent à ce cursus n'aient pas la maturité voulue pour faire face à leurs obligations sur le terrain...

La formation pour le CFC d'assistant socio-éducatif a débuté à la rentrée dans tous les cantons romands, sauf à Fribourg, qui prévoit son démarrage en 2006. C'est une formation en école, assortie de stages. A Neuchâtel, le CFC social peut s'obtenir à travers un apprentissage. Mais en quoi consiste donc ce nouveau métier ? Les assistants socio-éducatifs seront chargés d'encadrer des personnes de tout âge, qui présentent ou non un handicap physique, mental, psychique ou social. Ils auront aussi pour mission d'aider les usagers dans leur vie quotidienne ou leurs loisirs, dans une optique de développement et/ou de sauvegarde de leur autonomie.

«Pas besoin de petites mains»

La plupart des candidats au CFC social se font des illusions sur leur futur travail, prévoient pourtant certains éducateurs. «Par exemple, un jeune de 17 ans peut jouer avec un enfant, intervenir dans un conflit. Mais le professionnel diplômé HES a appris à analyser ce qui se passe dans le jeu, ou une crise, de façon à contrôler ce moment et l'utiliser pour avancer dans le travail d'éducation. Il fait sans cesse appel à l'observation, à l'analyse, c'est un métier qui utilise les mains et la tête. Des petites mains lui sont inutiles», lance Christine Guinard Dumas, secrétaire générale de l'Association vaudoise de travailleurs de l'éducation sociale (AVTES).

Pour certains, la mise en œuvre de la Loi professionnelle – dont résulte cette nouvelle formation – tombe à point dans un paysage de mesures d'économies. Un risque de dérapage existerait, car le titulaire d'un CFC coûtera moins cher qu'un diplômé tertiaire HES, et certaines institutions pourraient n'engager qu'un éducateur diplômé et plusieurs «petites mains». Ce

qui se traduirait par un risque de baisse de qualité des prestations.

Pourtant, en période de grave pénurie de places d'apprentissage, les débouchés professionnels qu'ouvre le CFC social sont une bonne nouvelle. Christine Guinard Dumas en est consciente. «Nous savons que cela répond à un besoin et que beaucoup de jeunes s'intéressent à ce CFC, mais le socio-éducatif n'est pas le domaine qui convient. Il n'y a pas de tâches secondaires dans l'éducation sociale, on ne peut morceler ni des enfants, ni des personnes âgées, ni des handicapés. La solution convient mieux au secteur de la santé ou un certain nombre de gestes peuvent être proposés à un titulaire de CFC, apporter les repas, par exemple».

Au-delà du réflexe corporatif

Par ailleurs une majorité de candidats pourraient ne vouloir travailler qu'avec des enfants. Mais dans la réalité, ils seront aussi confrontés à des personnes handicapées et des aînés au grand âge. C'est pourquoi les professionnels demandent que les stages de formation des assistants aient lieu dans les trois secteurs de l'éducation – enfance, handicap et vieillesse –, afin que les jeunes diplômés n'envahissent pas la petite enfance.

Et de rappeler en passant combien la profession d'éducateur de la petite enfance a eu de la peine à être reconnue. D'ailleurs, les hommes l'ont longtemps dédaignée. «Nous parvenons tout juste à obtenir un début de reconnaissance et voilà que tout ce travail est menacé par l'arrivée sur le marché de petites mains. Or nous avons envie que les parents se sentent en sécurité quand ils laissent leurs enfants dans une garderie», insiste la secrétaire générale de l'AVTES.

Mais le CFC social est déjà sur les rails et l'association place désormais son combat dans la qualité de la formation. «Puisque cette formation existe, faisons en sorte qu'elle soit la meilleure possible. Surtout, qu'elle soit stimulante et que les candidats aient envie de s'engager par la suite dans la formation continue et d'entreprendre une formation de niveau tertiaire. Notre réflexion va au-delà du réflexe corporatiste. Dans l'intérêt de tous, nous voulons proposer une lecture plus large sur les valeurs à défendre et la société que nous voulons».

Geneviève PRAPLAN

Nouveaux CFC

Le nouveau CFC social a pour cadre la Loi fédérale sur la formation professionnelle, entrée en vigueur en janvier 2004.

Celle-ci se base sur la volonté d'offrir de nouvelles places d'apprentissage dans les domaines de la santé et du social, notamment. Un CFC d'assistant en soins et santé communautaire est prévu.



© Serge Boulaz – «Un regard au quotidien» – éditions les

Cours de français dans les locaux de l'association genevoise Transit, qui propose des petits jobs à des jeunes sans emploi.

Avoir 20 ans et être à l'assistance

Dans les services sociaux suisses, les usagers âgés de 18 à 25 ans constituent aujourd'hui entre 10% et 18% des dossiers d'assistance. Ces garçons et filles, jeunes hommes, jeunes femmes, forment désormais une nouvelle classe problématique de la société. Ils ont droit à ce titre à un sigle de trois lettres: les JAD, pour jeunes adultes en difficulté.

Ce dossier dresse un bilan de leur situation dans les cantons romands, avec un éclairage genevois, vaudois et valaisan. Il aborde les réponses formulées par les institutions pour lutter contre le risque d'enlèvement couru par cette jeunesse en détresse, heureusement minoritaire! La voie générale est montrée par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), qui consacre un chapitre aux JAD dans ses recommandations 2005.

L'organisme faitier prône une prise en charge ciblée, suivant un système qui fait appel aux jeunes et à leur famille. Plus question de délivrer une aide automatique. Dans la mesure du possible, la famille doit participer à la solution de l'équation. La réponse peut être: une formation, un emploi, des mesures de réinsertion, et parfois, l'Assurance invalidité.

Le jeune doit quant à lui s'engager dans une démarche contractuelle avec son assistant(e)

social(e). Ses efforts vers une formation ou un travail trouveront un équivalent financier. Sans réaction de sa part, l'aide financière restera au plancher.

En outre, la CSIAS appelle à une collaboration des institutions. Orientation professionnelle, bourses d'études, offices du chômage, aide à la jeunesse: ces organismes doivent tisser autour du jeune une réponse cohérente et solide. C'est la volonté des cantons de lancer cette collaboration. On jugera des résultats.

Sur le terrain, ce message est généralement bien reçu. Mais la solution au problème des JAD est aussi un objet politique, qui touche au grand totem de ce début de siècle: le travail, ou plutôt, sa rarefaction. A moins qu'il s'agisse d'un manque de connexions entre places vacantes et demandeurs d'emploi. Ce que suggère par exemple le directeur adjoint de la Fédération des entreprises romandes, Blaise Matthey. «Dans le tertiaire, la compétition est féroce, mais parallèlement, les métiers du bâtiment, du commerce de détail et de l'hôtellerie, manquent d'apprentis. Je comprends les difficultés des assistants sociaux qui sont confrontés aux jeunes sans emploi, mais il faut aussi qu'il existe une volonté de travailler. Or nous vivons dans une société où les droits semblent primer sur les devoirs».

Stéphane HERZOG

sommaire

Le social reçoit toujours plus de 18-25 ans	4-5
Le Ballet comme projet de réinsertion	6
Le temps de l'assistance automatique pour les jeunes est terminé	7-8
Le Valais entre honte et solidarité	9
Entretiens avec Simon Darioli (VS) et Pierre-Yves Maillard (VD)	10

Le guichet social reçoit toujours plus de 18-25 ans

Une minorité – croissante – de jeunes adultes frappe aux guichets du social. Les institutions réagissent en mettant l'accent sur une aide dynamique. Les professionnels soulignent un manque criant de débouchés.

On les savait au chômage, ils se retrouvent de plus en plus nombreux à l'aide sociale. Le nombre des jeunes de 18 à 25 ans qui affrontent des difficultés graves devient alarmant. Le phénomène est apparu au milieu des années nonante, consécutivement à une évolution économique qui a précarisé la situation des foyers les plus fragiles. Parents sans emploi, à l'assistance, éclatement du noyau familial, difficultés à l'école, rupture d'apprentissage, tous ces éléments se mêlent et se répondent. Ils mettent en péril les perspectives d'avenir de ces grands adolescents, que l'on appelle désormais les JAD, pour jeune adulte en difficulté. L'augmentation continue de leur nombre est le signe qu'il s'agit d'un problème structurel; le chômage ferme les horizons, c'est avant tout lui que l'on accuse. D'autres voix insistent sur le poids de la culture: une partie des jeunes préférerait ne pas travailler, plutôt que d'accepter un travail jugé peu gratifiant. Eternel débat.

Dès le tournant du millénaire, les chiffres annoncent en tout cas le début d'un problème. Dans le canton de Vaud, selon le secrétariat général du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), les jeunes adultes forment aujourd'hui 18% des personnes dépendant de l'aide sociale, soit près de 4% de la population des 18-25 ans.

Selon ces données, la grande majorité des JAD vivent seuls (80%). D'autres se trouvent dans une famille monoparentale (10%). Quelques-uns (10%) vivent en couple et un peu plus de la moitié ont des enfants. Les migrants sont fortement représentés, mais 50% des JAD qui se trouvent à l'assistance dans ce canton sont des Suisses. Surtout, plus de la moitié de ces jeunes (60%) n'ont pas de formation...

Nouvel observatoire de l'aide sociale

Le constat est similaire dans le reste du pays, où un programme national, coordonné par l'Office fédéral de la statistique (OFS) est en train de dessiner une radiographie de l'aide sociale. Les premiers chiffres obtenus concernent la situation en Suisse alémanique. Ils montrent qu'en 2003, la part des jeunes de 18-25 ans à l'aide sociale variait entre 11 et 15%. Elle était de 13% dans le canton de Zoug, réputé riche, et de 12% à Zurich. A Genève, l'Hospice

général constate depuis 2003 une nette augmentation du nombre des jeunes adultes qui se présentent à l'aide sociale. On la chiffre à plus de 11% pour les cinq premiers mois de cette année, portant leur part à 16% de l'ensemble des dossiers traités. Parallèlement, le nombre global des dossiers d'assistance continue de croître à un rythme linéaire.

Le Jura est le premier canton romand à avoir terminé sa recherche pour l'OFS, ses outils statistiques étant compatibles avec l'économétrie fédérale. Les résultats, tombés en juin, ne provoquent pas de surprises: les jeunes adultes jurasiens représentent 16% des personnes soutenues socialement. Comme Genève et d'autres cantons, le Jura a d'ailleurs décidé de considérer la population des JAD de façon particulière, en ne délivrant plus automatiquement une aide financière, mais en l'associant à une étude de la situation de la famille entière du jeune demandeur, ce que préconisent les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale.

Les autres cantons romands devraient présenter leurs chiffres au début de l'année prochaine, mais on sait déjà que la situation n'y sera pas meilleure. Chef du service social de la ville de Lausanne, Michel Cornut résume: «La population des 18-25 ans est la plus représentée à l'aide sociale, celle qui augmente le plus et celle qui stagne le plus».

Pas de vision pour le futur

Comment vivent ces jeunes en mal d'avenir et qui sont-ils? La famille semble peu présente. Les relations avec le monde adulte sont conflictuelles. «Ce que je remarque, c'est qu'ils sont sans soutien. Il n'y a rien autour d'eux, ils sont perdus», indique une assistante sociale genevoise interrogée dans le cadre d'une étude du Programme national de recherche 51, consacrée à l'intégration et l'exclusion¹.

Lorsqu'ils sont sans formation, mais c'est presque une lapalissade, les JAD sont privés de la clé qui leur ouvrirait l'accès à la société. Antonello Spagnolo, responsable vaudois du dossier JAD au sein du DSAS, rappelle combien est ancrée dans la société la conviction que l'intégration sociale passe par l'activité professionnelle. «Si les jeunes n'ont

pas commencé à travailler, ils ont du mal à se socialiser. S'ils manquent de compétences, ils ne sont pas non plus très attrayants pour les employeurs. Dans ces conditions, il n'est pas facile pour eux de construire un projet professionnel; ils n'ont pas de vision pour leur futur».

Ont-ils un projet? Celui-ci butte souvent sur le manque d'emplois, le manque de places d'apprentissage. Ou alors, certains trouvent du travail, mais il n'est pas toujours suffisamment payé. C'est ce que montre une étude réalisée par le Basler Institut für Sozialforschung und Sozial Planung²⁾.

Conduite par le professeur Matthias Drilling sur la base d'entretiens menés avec 108 jeunes adultes, cette recherche souligne qu'en dépit d'une activité professionnelle presque ininterrompue, une partie de ces jeunes demeure pauvre. «Ils sont la preuve qu'une activité lucrative n'offre plus une protection définitive contre le chômage», critique ce chercheur bâlois.

L'aide sociale, une (fausse) issue

Parfois alors, il est tout simplement plus facile de rejoindre le rang des candidats à l'aide sociale. La situation était prévisible depuis plusieurs années, estime le Lausannois Michel Cornut. «Pour ceux qui n'ont jamais vu leurs parents travailler, ou qui n'ont pas été intégrés dans une démarche d'insertion, la motivation ne va pas de soi. Certains jeunes savent que l'aide sociale qu'ils vont recevoir, c'est bien plus d'argent qu'ils n'en ont jamais eu et que s'ils trouvent un emploi, ils devront vivre avec moins. Cela n'est en tout cas pas incitatif». C'est une des raisons qui poussent la Conférence suisse des institutions d'action sociale à prôner une aide sociale «dynamique», fondée notamment sur les contre-prestations.

Quant aux voies qui mènent les jeunes à l'assistance, elles sont multiples. Ils peuvent être poussés par leur famille, par un éducateur de rue, ou simplement par le bouche-à-oreille. Le chemin qu'ils ont emprunté, s'il a été précaire, ne les laisse pas toujours intacts. Car, plus une situation d'échec dure, plus elle nourrit un sentiment de nullité. «Les jeunes perdent très vite pied, observe Antonello Spagnolo, au DSAS. Si leur parcours scolaire a été insuffisant, ils risquent un jour de décider de s'asseoir dans l'assistance.»

Les jeunes réagissent si on les aide

Stéphane Blanc, chef du service de l'aide sociale de la ville de Fribourg, explique qu'il côtoie des réalités très différentes avec les jeunes. «Certains font face à d'énormes difficultés et sont désespérés. D'autres font preuve d'inconscience. D'autres encore terminent l'école et se mettent directement au chômage parce qu'ils n'ont jamais vu autre chose dans leur vie...».

Les jeunes sont très malléables, constate également le responsable vaudois du dossier JAD. Mais s'ils désespèrent très vite, ils sont aussi rapides à réagir, dès qu'on les valorise» (voir encadré page suivante).

Il faudrait donc agir le plus vite possible, pour éviter que les situations ne se sclérosent. Une étude du service social de Lausanne³⁾ montre que la moyenne des jeunes adultes à l'aide sociale en dessous de 20 ans (39%) est plus basse que celle des plus de 20 ans (72%). «Avec les 18-19 ans, les



© Interfoto

«La population des jeunes de 18-25 ans est la plus représentée à l'aide sociale, celle qui augmente le plus et celle qui stagne le plus»: Michel Cornut, Chef du service social de la ville de Lausanne.

semestres de motivation (SEMO) fonctionnent bien, se réjouit Stéphane Blanc. Mais il n'y a plus beaucoup d'offres destinées aux plus âgés». Cet intervenant souhaiterait une prise en charge accrue de la part de l'Office du chômage. Il milite pour des offres spécifiques destinées aux plus de 20 ans. L'aide sociale ne devrait arriver qu'en dernier recours. «Tout ce que nous pouvons faire, c'est accompagner ces jeunes dans leurs démarches, mettre en place des mesures qui les aident à retrouver un rythme de vie normal. Une fois remis à flots, ils doivent chercher du travail... Mais ils se heurtent alors au gros problème du marché de l'emploi et des salaires indécents». On tourne en rond.

Dans le canton de Neuchâtel, on ne voit d'ailleurs pas de solution en matière d'emploi pour les peu qualifiés. «Les jeunes qui font appel à nos services se caractérisent par l'insuffisance ou l'absence de formation», coupe Raffaele Fasano, chef de l'Office cantonal de l'aide sociale. Il constate que les petits boulots sont pris en priorité par les pères de familles!

Et Stéphane Blanc d'enfoncer le clou: «Même avec une coordination parfaite entre les différents services du canton de Fribourg afin d'accélérer la détection des cas à risques, nous allons continuer à naviguer à vue si nous n'avons aucun emploi à proposer».

1) Le travail d'intégration des assistants sociaux de l'Hospice général de Genève: représentations et pratiques de l'aide imposée/négociée. www.pnr51.ch

2) «Young urban poor: regard sur une biographie», exposé dans le cadre de la conférence «Jeune, adulte et pauvre: passage à vide ou impasse» de l'Initiative des Villes, politique sociale du 24 mai à Yverdon-les-Bains.

www.initiative-villes.ch/fr/pdf/JA_Drilling_f.pdf

3) Typologie des jeunes (18-25 ans) bénéficiaires ASV/RMR, VD.

Geneviève PRAPLAN

Dépenser maintenant pour éviter de le faire demain

Les assistants sociaux sont confrontés à des jeunes sans formation, ou sans emploi. Mais les efforts accomplis pour dégager une solution ne sont pas toujours suivis de résultats, comme l'expliquait récemment une assistante sociale genevoise lors d'un colloque maison : «Après des mois de recherches infructueuses, et des dizaines de demandes d'emploi ou de stages, qui restent sans réponses, on arrive avec le jeune à un point d'aberration et de découragement». Pour certains, ce type de constat débouche sur une alternative, jugée paradoxale par une partie de la classe politique: la création d'un vrai-faux marché de l'emploi. «Nous aimerions que le canton ouvre un marché secondaire du travail pour que ces jeunes ne restent pas inactifs, et qu'il y ait une contrepartie à l'aide sociale. Mais il est vrai que ce marché butera à la fois sur les difficultés budgétaires et le risque de concurrence avec les entreprises», analyse le Fribourgeois Stéphane Blanc.

A Neuchâtel, Raffaele Fasano se sent lui aussi tiraillé entre deux discours. «D'une part il s'agit de limiter les coûts, d'autre part, nous devons trouver des mesures de réinsertion. Nous faisons notre possible, mais il y a certainement mieux à offrir. Notamment dans la prise en charge des jeunes au sortir de l'école».

Dans ce canton, l'aide est dispensée selon le degré de collaboration du demandeur. «L'objectif est que les jeunes inactifs retrouvent un rythme conforme à celui de la société, écoutent les ordres d'un supérieur, acceptent le regard de l'autre».

Un autre objectif est la mise sur pied d'un maximum de mesures à bas seuil. Ce qu'explique – pour l'Etat de Vaud – Antonello Spagnolo. «L'Office du chômage en propose, mais nous voulons tout reprendre en offrant un accompagnement très fort à chaque jeune. Il s'agit de prendre le jeune là où il se trouve et de l'amener à un projet. Il sera valorisé par le suivi, nous aurons du personnel *ad hoc* engagé pour réaliser ce travail. La collaboration entre les différents services publics est essentielle. Nous visons la création d'un guichet unique pour les renseignements sur la formation, l'aide à la formation, le chômage».

Les coûts en ligne de mire

Chassez-la, elle reviendra toujours au galop: c'est la question du coût des mesures sociales d'insertion, qui se pose dans tous les cantons. A Lausanne, 500 jeunes à l'aide sociale coûtent 14 millions de francs, calcule Michel Cornut. Qui se livre aux prévisions suivantes. «Si nous réduisons cette aide d'un petit mois, nous réduisons les frais d'un million... En fait, peu de personnes ont pris la mesure de l'importance du problème des jeunes avec difficultés. Depuis 1990, l'aide sociale double tous les 6-7 ans. Et les coûts générés par cette problématique particulière sont gigantesques. Personne n'a encore fait l'addition. Quelle que soit la crise des ressources, nous dépenserons de l'argent dans un premier temps, mais cela pourra nous éviter des dynasties d'assistés».

G.Pr.



Séance de répétition du ballet.
En bas à droite de le chorégraphe Royston Maldoom.

Le ballet comme projet de réinsertion

Sous l'égide de son chef, Sir Simon Rattle, la Philharmonie de Berlin a proposé l'an dernier de faire danser *Le sacre du printemps*, de Stravinsky, à deux cent cinquante jeunes dont la plupart n'ont jamais eu de contact avec la musique classique. Le travail de chorégraphie et de répétition a reposé dans les mains d'un homme hors du commun: Royston Maldoom, qui enseigne la danse depuis trente ans. Cet homme sillonne le monde et monte des spectacles de danse avec des enfants des rues, des prisonniers et autres exclus. En janvier de cette année, les Berlinoises ont largement applaudi *Le sacre* dans l'étonnante version de ce pédagogue.

Les réalisateurs Thomas Grube et Enrique Sanchez Lansch ont filmé la préparation du spectacle. Pendant les trois mois de répétition, les jeunes engagés vont voir leurs perspectives évoluer grâce à ce travail collectif. Les enseignants sont sceptiques, mais le pédagogue est formidable, confiant, compréhensif, et très exigeant. Les jeunes expliquent tout au long du documentaire comment ils sentent leur personnalité se modifier, ce qui change autour et à l'intérieur d'eux-mêmes. Ce sont autant de témoignages émouvants qui prennent racine dans le formidable travail de discipline auquel ils se sont astreints.

G.Pr.

**Documentaire de Thomas Grube et Enrique Sanchez Lansch.
Sur les écrans romands à partir du 14 septembre.**

Le temps de l'assistance automatique pour les jeunes est terminé

L'Hospice général met en place un système qui implique la collaboration des familles et des jeunes. Interview d'Yves Reymond, 34 ans, chargé par l'institution genevoise de dégager des nouveaux principes d'action pour cette «population».

– **Repère social: L'Hospice général est en train de revoir sa façon d'intervenir auprès des jeunes entre 18 et 25 ans. Qu'est-ce qui motive ce changement de pratique?**

– Yves Reymond : Depuis quelques années, les assistants sociaux de l'Hospice général sont confrontés à une augmentation inquiétante du nombre de jeunes chez leurs usagers. Et la collaboration avec les 18-25 ans se révèle souvent problématique, car il existe chez eux une certaine méconnaissance des devoirs de l'usager en lien avec l'assistance. C'est le cas quand un jeune arrive avec uniquement des exigences – j'ai droit à un minimum vital –, quelle que soit sa situation. Or les prestations de l'aide sociale sont apportées dans la mesure où il y a un projet d'insertion. L'absence de projet est l'une des caractéristiques de cette population.

– **Quelle est la situation des jeunes qui viennent frapper à la porte de l'Hospice général?**

– Nombre des 18-25 ans que nous voyons arriver sont sans formation et, compte tenu de la situation du marché du travail, ils n'ont pas de perspective professionnelle. Dans certains cas, le bouche-à-oreille sur le droit à l'assistance a fonctionné. Récemment, une dizaine de demandes d'aide sociale nous sont parvenues de jeunes d'un même immeuble ! Or, une aide offerte sans réflexion peut avoir comme effet d'ôter toute motivation d'avancer. C'est encore plus vrai si elle se révèle supérieure au montant d'un salaire d'apprenti. Les assistants sociaux rapportent souvent des récits de jeunes qui sont en conflit avec leur famille, où le jeune dit qu'il a été mis dehors. En fait, c'est souvent plus compliqué que ça : on peut être, par exemple, en face d'une mise à l'épreuve décidée par des parents vis-à-vis d'un jeune qui ne fait rien, afin de le forcer à réagir.

L'Hospice général s'occupe aussi de jeunes qui souffrent de graves problèmes de santé, d'exclusion, de repli. Ils vivent sans adresse, se disent SDF. Enfin, nous recevons une population de jeunes femmes avec de petits enfants. Le coût de garde est un frein à une activité. Les femmes représentent d'ailleurs un peu plus de la moitié des dossiers. De façon générale, nous faisons face à des situations de rupture, où on observe une perte des valeurs, un constat d'échec. Paradoxalement, certains jeunes veulent obtenir rapidement leur autonomie, mais sans contrepartie en termes de travail. Cela dit, il faut garder en tête que la grande majorité des 18-25 ans n'a pas besoin de nos services ! En outre, la plupart des jeunes que nous recevons ont la volonté de se former.

– **Comment l'Hospice général espère-t-il aider ces jeunes?**

– Il faut en premier lieu trouver un moyen de mobiliser les parents. Cela implique de pouvoir les contacter, pour parvenir à une analyse plus fine de la situation. Deuxièmement, l'aide doit être formalisée au sein d'un contrat entre l'assistant social et le jeune, avec des objectifs qui visent la reprise d'une formation ou d'un emploi. Au centre de cette action, il y a l'obligation légale d'entretien des enfants jusqu'à la fin de leur formation. Cet élément, issu du Code civil suisse⁹, a peu été utilisé jusqu'alors. Il était donc difficile de vérifier les choses. Aujourd'hui, la problématique des jeunes à l'assistance est plus importante et il faut réagir. Désormais, le jeune qui refuserait un contact de l'assistant social avec ses parents, prendra le risque que l'Hospice général n'intervienne pas. La Loi sur l'assistance publique (LAP) prévoit en effet que le demandeur fournisse tous les éléments utiles à l'évaluation de sa situation. Bien sûr, ce principe ne sera pas absolu : si un jeune se trouve dans une situation de conflit grave avec ses parents, s'il y a eu des abus, de la violence, des dérogations seront possibles. En revanche, si des parents refusent d'aider leur enfant alors que celui-ci est toujours sans formation, l'Hospice interviendra pour le jeune, mais pourra se retourner vers les parents, à travers une action judiciaire en obligation d'entretien. Si le jeune en question est déjà formé, mais toujours sans emploi, il faudra alors que les parents soient dans l'aisance, comme le dit la loi, pour que leur aide soit jugée obligatoire. L'Hospice est en mesure de vérifier les déclarations fiscales des parents pour évaluer leur base financière. Si, enfin, le jeune vit chez ses parents et se trouve en formation, une aide sera éventuellement possible, mais elle sera accordée en fonction de la situation financière des parents.

– **S'agit-il de faire des économies?**

– Non, ce n'est pas l'objectif. Nous allons appliquer des dispositions légales de façon plus rigoureuse dans le but de rencontrer les parents des jeunes. Et les effets financiers de cette nouvelle façon de travailler sont difficilement prévisibles.

On peut imaginer plusieurs scénarii, notamment celui où la famille accepte de reprendre le jeune à la maison et de l'accompagner durant une formation. S'il s'avère qu'il y a véritablement une crise familiale, alors ce système permettra de la détecter et de proposer de l'aide, comme une médiation familiale. C'est une piste que nous suivons avec Infor Jeunes (un service de l'Hospice général : ndlr).

Une progression amorcée en l'an 2000

Comme ailleurs en Suisse, le taux de jeunes adultes assistés par l'Hospice général est en constante augmentation. Les signes avant-coureurs de cette hausse datent de 1999, époque à laquelle des assistants sociaux ont commencé à rapporter l'arrivée de dossiers «jeunes» dans certains quartiers suburbains de Genève, aux Avanchets notamment, indique Yves Reymond. Cette évolution se précise dès 2003.

Entre le 31 décembre 2004 et le 30 juin 2005, les dossiers des 18-25 ans ont crû de plus de 11%, soit deux points de plus que la progression du volume global des dossiers d'assistance.

Les jeunes représentent environ 16% des dossiers traités par l'institution du bout du lac, soit 1'448 dossiers au 30 juin 2005.

Les jeunes à l'assistance genevoise présentent les caractéristiques suivantes :

- 54% sont des femmes
- 85% sont des célibataires
- 22% ont des enfants à charge
- 62% sont à la recherche d'un emploi et 21% sont en formation
- 10% souffrent d'une atteinte physique à leur santé et 20% d'une atteinte psychique

St.H.

(sources : Hospice général)

1) Les articles de loi évoqués dans ce texte sont les suivants :

Alinéa 2 de l'article 277 CCS :

Si, à sa majorité, l'enfant n'a pas encore de formation appropriée, les père et mère doivent, dans la mesure où les circonstances permettent de l'exiger d'eux, subvenir à son entretien jusqu'à ce qu'il ait acquis une telle formation, pour autant qu'elle soit achevée dans les délais normaux.

Et alinéa 1 de l'article 328 CCS :

Chacun, pour autant qu'il vive dans l'aisance, est tenu de fournir des aliments à ses parents en ligne directe ascendante et descendante, lorsque, à défaut de cette assistance, ils tomberaient dans le besoin.



Yves Reymond : «Dès 2006, la participation du jeune à son projet aura une influence sur le montant d'assistance».

– Comment l'Hospice entend-il aider les jeunes à trouver leur chemin professionnel ?

– Il va de soi qu'un travail d'accompagnement passe par une collaboration dans un réseau. C'est ce qui motive la création d'une plateforme de travail de notre institution avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Il s'agira, en accord avec les AS, d'évaluer les moyens de relancer le jeune vers une formation, ou d'évaluer son aptitude à suivre une formation, ou encore, d'envisager des mesures de réinsertion. Il faut aussi éviter qu'un jeune quitte sa formation. Ainsi, si un jeune menace de tout lâcher parce qu'il désire vraiment quitter sa famille, il s'agira de trouver une solution avec nos partenaires, en sollicitant une bourse d'études par exemple.

Quelle est la philosophie sociale qui soutient ces mesures ?

– Ces changements s'effectuent par le biais de nouveaux principes d'action de l'Hospice général. Le but de ces règles est d'amener une égalité de traitement entre des bénéficiaires qui se trouvent dans une même situation. Les assistants sociaux ont besoin d'une marge de manœuvre pour réaliser leur

travail correctement, mais on ne peut accepter des inégalités de traitement. Ces mesures pour les jeunes possèdent leur équivalent pour le travail avec les aînés, les personnes en grande précarité, etc. Il y a un consensus au niveau suisse sur la nécessité de passer à une aide sociale dynamique, active, qui mobilise les personnes, plutôt que de les installer dans l'assistance. Il y a une volonté de lutter contre les effets pervers de l'aide sociale, où une personne aidée se voit sanctionnée au niveau de l'assistance dès qu'elle se met à travailler. C'est l'esprit qui gouverne les normes 2005 de la Conférence suisse des institutions d'action sociale, lesquelles mettent aussi en avant le principe de contrat de l'usager avec l'institution sociale. A Genève, ces normes seront appliquées dès juillet 2006. Mais le canton a déjà adopté le principe du Contrat d'action sociale individuel (CASI), obligatoire dès septembre pour tout jeune de 18 à 25 ans. En signant ce papier, il s'engage à atteindre des objectifs pour devenir autonome. Dès 2006, la participation du jeune à son projet aura une influence sur le montant d'assistance. ■

Propos recueillis par Stéphane HERZOG

Le Valais entre honte et solidarité

Les jeunes Valaisans seraient moins nombreux qu'ailleurs à demander une assistance. La culture joue peut-être un rôle dans cette situation. C'est ce que diront bientôt des chiffres en phase de collecte.

Avec un taux de chômage de 3% annoncé à la fin juillet 2005, le canton du Valais se targue d'enregistrer un demi point de moins que la moyenne nationale. Le Service cantonal de l'industrie, du commerce et du travail révèle en outre que seulement 4,6% des bénéficiaires de l'assurance chômage auraient moins de 25 ans. Mais ne fait-on pas dire aux chiffres ce que l'on veut? Il semble que oui puisque, de la bouche même de Simon Darioli, chef de l'action sociale valaisanne (voir interview page 10) et de celle de Bruno Thurre, directeur de la Caisse publique valaisanne de chômage (CPC), la proportion de jeunes actuellement sans emploi serait largement plus élevée. Tous deux la situent en effet autour de 20%.

En attendant, l'aide sociale valaisanne, sans pour autant exploser comme dans les centres urbains helvétiques, Bâle ou Zurich par exemple, ne cesse de croître. «Si, dans la plupart des cantons latins, les dépenses d'aide sociale ont augmenté de 30 à 50% en 5 ans, commente le conseiller d'Etat socialiste Thomas Burgener, celles-ci n'ont augmenté en Valais que de 7%!».

Le Valais, canton avant tout rural, a toujours su faire preuve de solidarité envers ses ressortissants en difficulté. Facilement propriétaires, les familles valaisannes se serrent les coudes lorsqu'un des leurs est à la peine. Et puis, il faut bien le dire, en Valais, il n'y a pas si longtemps, un «assisté» était vite assimilé à un «parasite» qui faisait honte aux siens. Mais les mœurs évoluent. «Il est évident que les jeunes d'aujourd'hui ont, de manière générale, bien moins de scrupules à recourir à l'aide publique que les anciennes générations» confirme Pierre-Alain Zimmerli, responsable des Semaines de motivation des jeunes (SMJ) pour la région de Martigny.

Ces jeunes échappent aux statistiques

Dans le Centre médico-social (CMS) de cette ville, l'assistante sociale Françoise Kalbfuss étudie le phénomène inquiétant de l'afflux toujours plus marqué des jeunes de moins de 25 ans à l'assistance. L'analyse – dont on ne connaîtra les conclusions qu'au début 2006 et qui sera étendue aux autres CMS régionaux du canton – révèle que l'aide sociale a pris l'ascenseur dès 1996, date de la «révolution» de l'assurance chômage qui a consacré l'apparition des Offices régionaux de placement. Françoise Kalbfuss et son équipe préparent une «photographie» de la situation des six communes de la région de Martigny. Une centaine de cas de 18-25 en situation de détresse sociale ont été recensés cette année dans ces six municipalités. Il ressort d'abord que ces jeunes ne demandent pas tous une aide sociale, quand bien même ce serait leur droit le plus strict. Un profil type se dégage aussi de cette «radiographie». «Il s'agit de jeunes en rupture professionnelle après une, voire deux formations, dépeint Mme Kalbfuss. Ils sont souvent largués, sans projets, parfois sans parents, parfois aussi dépendants, ou même un peu de tout cela à la fois. Ils échappent à tout, y compris aux statistiques».

Il s'agira évidemment de trouver des réponses à ces situations d'enlèvement. Le Valais ne reste pas les bras croisés. En 1994, à Monthey, ont été créés les «semestres de motivation des jeunes (en difficulté)», qui ont fait depuis école dans toute la Suisse. Le Centre cantonal d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (CIO) réalise un gros travail en amont, grâce notamment au système de l'année de pré-apprentissage. Elle permet aux jeunes en fin de scolarité obligatoire de se familiariser avec divers métiers avant de faire un choix. Mais ces mesures ne suffisent pas toujours à mettre un jeune sur les rails. C'est le rôle des SMJ de reprendre ces situations. Ils sont destinés avant tout à des jeunes dits «à problème». Pierre-Alain Zimmerli, des SMJ de Martigny, décrit chez eux une «incapacité à se gérer sur le long terme». Ils se trouvent notamment pris dans des mécanismes d'endettement, «en ne disposant ni de la maturité, ni des moyens de leur liberté».

«Les familles valaisannes se serrent les coudes lorsqu'un des leurs est à la peine»

Les SMJ sont victimes de leur succès. Les listes d'attente de plusieurs mois en attestent. Ils occupent en ce moment 130 jeunes dans tout le Valais. Et les résultats sont au rendez-vous, à en croire Pierre-Alain Zimmerli. «Rares sont ceux qui en ressortent sans solution. Disons que les trois quarts au moins ont quelque chose à la fin du semestre. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils se stabilisent tous par la suite...».

«Argent facile, travail difficile»

Directeur du Centre cantonal d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (CIO) Daniel Cordonier estime que «les jeunes préfèrent parfois l'argent facile que leur offrent les SMJ*» à un apprentissage fastidieux et peu lucratif. «Si le CIO ne parvient pas à une solution acceptable pour un jeune, conclut-il, alors seulement nous l'aiguillons vers les SMJ. Notre rôle consiste à mieux filtrer et cerner ceux qui viennent chez nous. Il s'agit d'éviter que les SMJ ne deviennent pour eux un oreiller de paresse...». Chef de la Caisse cantonale de chômage, Bruno Thurre le clame fièrement: «Dans ce petit canton où les contacts sont plus aisés, on anticipe souvent les règles. Ici plus qu'ailleurs, on a développé depuis longtemps le principe selon lequel la réinsertion prime sur la rente». La validation d'acquis, les SMJ et même la retraite à 62 ans dans les premiers et second œuvres constituent, selon lui, autant de preuves de l'esprit social «avant-gardiste» des Valaisans.

En ira-t-il encore ainsi quand le vent de la délocalisation industrielle soufflera en rafales dans la plaine du Rhône? ■

Bernard LUISIER

* Les SEMO ou SMJ sont financés par la Confédération. Le jeune doit être inscrit au chômage pour en bénéficier: ndlr.

«Il est inquiétant que ce soit l'aide sociale qui rende visible les problèmes des JAD»

Le Valais offre à ses habitants un socle social de qualité. Mais l'abandon des apprentissages par une partie des jeunes inquiète Simon Darioli, responsable de l'action sociale et président de l'ARTIAS.

– **Repère Social : Pourquoi les jeunes Valaisans n'émargent-ils pas à l'aide sociale autant qu'ailleurs ?**

– **Simon Darioli :** L'aide sociale est passée de 13,6 mios en 2001 à 13,9 mios en 2004. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'on soit plus géniaux qu'ailleurs. Cela s'explique surtout par le fait que, en Valais, les loyers sont plus bas, que les subventions pour les primes des caisses-maladies et les allocations familiales sont plus élevées, ou encore, que le fonds cantonal pour les familles leur alloue 1200 francs chaque année. Cela représente 9 millions par an. Et cela produit quand même des effets.

– **Doit-on s'inquiéter de la situation actuelle des jeunes ?**

– Le problème est à la fois d'ordre conjoncturel et structurel. Les places de travail sont de plus en plus réduites. Je pense que les échecs de fin d'apprentissage, toujours plus fréquents, légitiment des inquiétudes. Car ils entament des processus de désinsertion de la vie socio-professionnelle. Et ce n'est que lorsqu'ils apparaissent à l'aide sociale que leurs problèmes deviennent visibles. C'est cela qui est grave. Nous aurions tout intérêt à agir en amont avec les outils dont nous disposons.



© Bernard Luissier

C'est un véritable problème de société qui concerne tout le monde : les politiques, les formateurs, l'économie en général, et non pas seulement les services sociaux.

– **Pensez-vous que nos autorités politiques en font suffisamment pour enrayer ce phénomène de recrudescence des jeunes à l'aide sociale ?**

– Y a-t-il véritablement une vision et une volonté politiques d'entreprendre le Valais de demain ? Je répondrais comme un Normand : si cette vision et cette volonté existaient, elles gagneraient à ce qu'on les communique mieux afin de les rendre au moins perceptibles !
Propos recueillis par B.Lr.

Le canton de Vaud mise sur les CFC

Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat responsable des affaires sociales et de la santé du canton de Vaud, estime qu'il y a un risque de marginalisation durable des jeunes sans emploi.

– **Repère social : Près de 4% des jeunes Vaudois de 18 à 25 ans sont à l'aide sociale. Comment avez-vous réagi à cette information en prenant vos fonctions ?**

– **Pierre-Yves Maillard :** Il s'agit bien évidemment d'une réalité très préoccupante. Il est grave que plus de 2'000 jeunes, dont 500 dans la seule région lausannoise, se retrouvent à l'aide sociale et que rien ne laisse présager une diminution de leur nombre à court terme. Il existe un risque important qu'une partie de la jeunesse soit marginalisée durablement, tant du point professionnel que social. Je redoute aussi que cette désaffiliation se reproduise d'une génération à l'autre. Or, il y a des possibilités de combattre ce phénomène. En effet, une des raisons principales pour laquelle un jeune se tourne vers l'aide sociale réside dans le fait qu'il ne dispose pas d'un certificat fédéral de capacité (CFC). Dans le cas vaudois, ce taux est de presque 60% (de jeunes qui se présentent à l'assistance ndlr). L'Etat devra se doter des moyens nécessaires pour que ce chiffre se réduise rapidement.

– **Est-ce que des jeunes se passent le message selon lequel l'aide sociale rapporte plus qu'un travail mal payé ? Y a-t-il des abus ?**

– Qu'il y ait des jeunes qui s'adressent à l'aide sociale plutôt que d'accepter un petit boulot mal payé, qui ne sont par ailleurs pas légion, me paraît difficile à contester, même s'il n'existe pas d'enquête précise à ce sujet. Probablement, les normes sociales actuelles favorisent en partie ce passage. Le problème principal réside cependant dans le manque de perspectives sur le marché du travail, notamment à cause de l'absence d'une formation professionnelle accomplie.

Propos recueillis par courriel par G.Pr.

L'écran, ultime terre d'accueil des NEM

Un documentaire dénonce la situation intenable des NEM à Soleure. Conçu initialement pour le Commissaire européen aux Droits de l'homme, il fait sa route en Suisse et se taille un public.

«**O**n n'est même pas considéré comme des animaux domestiques, mais comme des animaux sauvages». Yacuba est un jeune Guinéen qui tente de (sur)vivre à Soleure, canton qui a refusé d'apporter le minimum vital aux personnes frappées d'une entrée en matière (NEM). Devant la caméra, cet homme raconte sa lutte pour dormir pendant quelques heures au chaud, ses arrestations par la police – qui n'hésite pas à le déshabiller en pleine rue –, et le racisme dont il est victime. Quotidien des NEM dans cette région de la Suisse.

C'est là-bas que le cinéaste Charles Heller, étudiant à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Genève, est allé réaliser un film qui accueille la parole de Yacuba et d'autres compagnons d'infortune. «NEM-NEE» a été produit par l'association IGA SOS Racisme*, qui œuvre pour la défense des droits de l'homme et l'intérêt des requérants d'asile.

Le film évoque l'histoire de la politique de migration en Suisse. Il détaille aussi les conséquences néfastes du durcissement de la Loi sur l'asile, à travers notamment l'interview de Françoise Kopf, la coordinatrice de cette association.

Un documentaire pour l'Europe

Au départ, le documentaire était destiné spécifiquement au Commissaire européen aux Droits de l'homme, Alvaro Gil-Robles. Lors de sa visite en Suisse, en novembre 2004, il avait demandé à Françoise Kopf de lui fournir des preuves des méfaits humains de la politique d'asile menée par la Suisse, dans le but de détenir des éléments pour faire pression sur les autorités fédérales. «Mais comment montrer des situations incroyables, quand personne ne vous croit?», se demande-t-elle. Cette battante décide alors de recourir à l'audiovisuel pour réaliser un document qui sera une sorte de pièce à conviction.

A ce moment, le cinéaste Charles Heller est à Soleure pour tourner une séquence d'un film pour son diplôme post-grade. Il est séduit par l'engagement d'IGA SOS Racisme. La rencontre a lieu.

Le tournage débute sans subvention, dans l'urgence. Les NEM acceptent d'ailleurs volontiers de témoigner à visage découvert, ravis qu'on s'intéresse à eux. A défaut d'un accueil décent, l'écran sera leur terre d'accueil.

Au départ le documentaire ne devait être composé de simples témoignages. Finalement, une œuvre plus complexe et plus pédagogique émerge. Et l'idée s'impose d'organiser des projections publiques. «Devant la détérioration de la situation, il fallait informer les gens», explique la militante soleuroise.

Un point sur Soleure

Le film est projeté du 15 au 19 mars 2005 au Schlachthaus theater à Berne, durant la session du Conseil des Etats consacrée à la révision de la loi sur l'asile (LAsi). Le 17 mars, Christophe Blocher demande à la Chambre haute du parlement d'étendre le modèle soleurois à tout le pays, en stoppant l'aide d'urgence pour les NEM. Un jour plus tard, le Tribunal fédéral jugera l'accès à un minimum vital comme un droit inaliénable. «En plus du jugement du Tribunal fédéral, le film est une des raisons pour lesquelles Christophe Blocher n'a pas pu faire ce qu'il voulait», estime la responsable de IGA SOS Racisme. Les images du chef du Département de justice et police, vantant les bienfaits de sa politique d'asile devant les conseillers aux Etats, ont d'ailleurs été intégrées dans la version finale du documentaire.

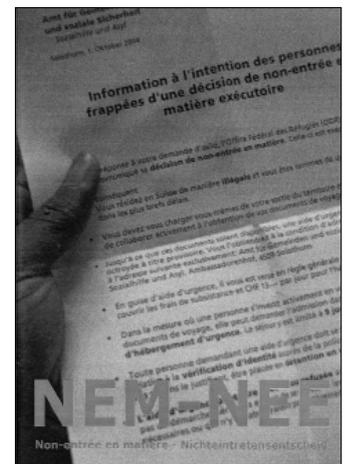
Depuis, le film a fait son chemin. Environ 150 DVD ont déjà été vendus. On le retrouve dans des salles paroissiales ou communales, où des associations, des églises, des oeuvres humanitaires, des groupes de militants, organisent des projections semi-privées. Des séances publiques ont eu lieu notamment dans les universités de Neuchâtel, de Lausanne, de Zurich et de Bâle.

Cet automne, IGA SOS Racisme organisera une projection à Soleure. L'expérience risque d'être explosive. Suite à la production de «NEM-NEE», l'association a subi des menaces, reçu des excréments dans sa boîte aux lettres, et fait l'objet d'une campagne calomnieuse de la part de la presse locale.

Le 18 octobre, le film sera montré à Berne, lors d'une journée de la Croix-Rouge suisse consacrée à la migration, et intitulée «La dignité humaine est-elle négociable?».

Laurent ASSEO

* Interessengruppe für Asylsuchende



«Non-entrée en matière Nichteintretentsentscheid» 2005, Charles Heller, IGA SOS Racisme, esba Genève.

Le DVD du film en français, sous-titré allemand, peut être commandé à IGA SOS Racisme, Rossmarktplatz 2, Postfach 810, 4502 Solothurn.

Les allocations familiales suisses sont un casse-tête chinois

Les familles suisses ne sont pas égales devant les cantons en ce qui concerne les montants d'aide alloués pour les enfants. Tour d'horizon, par l'exemple, avant une possible harmonisation des droits.

Une initiative parlementaire prévoit d'uniformiser les allocations familiales dans le but d'harmoniser les droits cantonaux. Il apparaît à l'issue des débats les plus récents que ces allocations seront fixées à fr. 200.- au minimum par enfant jusqu'à 16 ans et dont les parents sont salariés ou sans activité lucrative; et à fr. 250.- pour les jeunes en formation de 18 à 25 ans. Les enfants de parents indépendants n'auront pas droit à l'allocation. Une autre initiative, populaire cette fois, réclame une allocation de fr. 450.- par mois et par enfant jusqu'à 16 ans ou jusqu'à 25 ans, en cas de formation. Les discussions sont loin d'être achevées et les avis s'avèrent fort divergents dans un domaine où il existe autant de systèmes que de cantons, voire plus si l'on tient compte des dispositions fédérales et cantonales relatives aux allocations familiales dans l'agriculture et aux règles d'harmonisation et d'égalité découlant des accords bilatéraux avec l'Union européenne...

Pour illustrer ces disparités, prenons l'hypothèse d'une famille genevoise de deux parents mariés avec trois enfants: Pierre, 8 ans, Jeanne, 10 ans et Paul, 14 ans. La mère travaille à temps partiel comme salariée et le père est indépendant.

a) Quelles allocations à Genève?

Les allocations familiales genevoises sont financées par les employeurs. Ces derniers versent 1,5% de la masse des salaires auprès de la caisse cantonale des allocations familiales. La loi cantonale pose le principe d'une allocation par enfant, de fr. 200.- jusqu'à 15 ans, puis de fr. 220.- de 15 à 18 ans, ou, s'il s'agit d'une allocation de formation, jusqu'à 25 ans, en fonction du revenu, mais au maximum de fr. 250.- par mois. Une allocation de fr. 1'000.- est versée à la naissance ou au moment du placement de l'enfant en vue de son adoption. Les allocations sont versées aux enfants de salariés, d'indépendants et de parents sans activité lucrative. Pour ces derniers toutefois, condition est posée d'être domicilié à Genève et assujéti à l'AVS. Dans notre exemple, la famille touche ainsi le montant de fr. 600.-, soit fr. 200.- par enfant.

b) Et si la famille vit à Sion?

Le droit valaisan reconnaît exclusivement des caisses d'allocations familiales privées auprès desquelles les employeurs s'affilient. Les allocations ne sont pas octroyées aux indépendants, mais

aux salariés et aux personnes sans activité lucrative sous réserve que leurs revenus ne dépassent pas les limites fixées par le régime fédéral des allocations familiales agricoles. Cette aide se monte à fr. 260.- par enfant pour les deux premiers enfants et à fr. 344.- pour le troisième enfant, le tout jusqu'à 16 ans. L'allocation de formation est versée jusqu'à 25 ans et s'élève à fr. 360.- ou 444.- selon le nombre d'enfants. L'allocation de naissance se monte à fr. 1'500.-. Elle est augmentée de 50% en cas de naissance multiple. Sur la base de ces principes, la famille devrait toucher fr. 864.-. Toutefois, les allocations familiales dépendent non pas du droit du domicile de la famille, mais du droit du domicile ou du siège de l'employeur, seul à être soumis à la loi. Dans notre exemple, si les parents continuent à travailler à Genève, les allocations seront celles du canton de Genève, soit fr. 600.-. Si seul le père travaille à Genève, et la mère en Valais, se pose alors la question du concours des droits applicables. Le droit valaisan suit le principe du lieu d'affiliation du père. Cependant, le Tribunal fédéral a déclaré contraire à la Constitution la priorité donnée au mari. Il convient, selon les juges, d'appliquer par analogie les mêmes règles que celles qui ont été élaborées pour les rapports avec le droit européen: les allocations familiales doivent être touchées dans le canton du domicile des parents et de l'enfant si un des conjoints y exerce une activité lucrative ouvrant le droit aux allocations. Si l'autre conjoint travaille dans un autre canton connaissant des prestations plus élevées, il peut y demander le paiement de la différence⁹⁾. Sur la base de ces principes, la famille touchera donc les prestations valaisannes, soit fr. 864.-.

c) Quelles allocations en cas de divorce?

Que se passe-t-il si les parents divorcent en se mettant d'accord pour que les enfants soient confiés à leur mère, à qui les allocations familiales devront être versées? *Quid* si la situation survient à Zurich où iraient s'établir la mère et les enfants, le père restant à Genève, où il travaille? A Genève, le droit appartient à la mère, puisque les parents se sont mis d'accord pour que les allocations soient versées à la mère, salariée à temps partiel à Genève. La famille touchera donc fr. 600.-. Dans le canton de Zurich, la loi prévoit que la priorité du droit revient au parent qui peut revendiquer l'allocation la plus élevée. Sinon, le droit revient à la personne qui a la garde de l'enfant. A défaut de pouvoir



© Interfoto

Une initiative parlementaire prévoit d'uniformiser les allocations familiales.

appliquer ce critère (garde alternée, ou parent gardien sans activité lucrative), au salarié qui a le taux d'occupation le plus élevé.

Si le père travaille comme indépendant à Genève et que le reste de la famille vit à Zurich, où la mère exerce son activité à temps partiel, il faut donc comparer les droits des deux cantons concernés. Zurich prévoit une allocation de fr. 170.- jusqu'à 12 ans et de fr. 195.- jusqu'à 16 ans. Les étudiants perçoivent une allocation de formation jusqu'à 25 ans. Il n'y a pas de droit à une allocation de naissance. Les personnes sans activité lucrative et les indépendants n'ont pas droit à des allocations familiales. Les prestations zurichoises atteindront ainsi la somme de fr. 535.-. On le voit, il sera plus avantageux pour notre famille de solliciter les allocations familiales genevoises. Mais la caisse genevoise, constatant que les parents avaient décidé que le droit devait appartenir à la mère, risque de refuser d'entrer en matière en partant de l'idée qu'il appartiendra au canton de Zurich d'intervenir¹⁾.

En pratique, on se souviendra encore que les allocations familiales sont versées, en principe et sauf décision contraire du juge, en sus de la contribution d'entretien des enfants. Il est généralement possible d'obtenir de la caisse d'allocations familiales qu'elle verse directement les allocations pour enfants à la personne qui en a la charge. Il faut aussi penser à signaler aux caisses concernées toutes les modifications importantes, notamment les reprises d'emploi.

d) Quelles allocations si les enfants vivent en Europe ?

Que se passe-t-il si la même famille vit et travaille à Lausanne, mais que Pierre et Jeanne vivent chez leurs grand-parents, ou, au Portugal ? Le canton de Vaud prévoit une allocation de fr. 160.- par enfant

pour les deux premiers enfants, puis de fr. 330.- dès le troisième enfant, jusqu'à 16 ans. L'allocation de formation, versée jusqu'à 25 ans, se monte respectivement à fr. 205.- et 375.-. Une allocation de fr. 1'500.- est versée à la naissance ou au moment d'un placement en vue d'une adoption. Elle est doublée en cas de naissance multiple. Le droit vaudois traite les enfants qui vivent à l'étranger de la même manière, qu'ils soient suisses ou étrangers. Tous reçoivent ainsi des allocations familiales jusqu'à 16 ans. Toutefois, elles ne sont pas majorées dès le troisième enfant et il n'existe pas d'allocation de naissance. En vertu de l'Accord sur la libre circulation des personnes, les ressortissants d'un pays de l'Union européenne ou de l'AELE sont assimilés aux salariés dont les enfants vivent en Suisse. C'est vrai pour les allocations familiales, lorsque leurs enfants vivent dans un pays signataire de l'accord. Toutefois, s'il existe également un droit aux allocations familiales dans le pays de résidence de l'enfant en raison de l'activité lucrative de l'un des parents, celui-ci prime. La Suisse doit prendre en charge la différence, si elle est plus importante selon sa législation. Il ressort de ces éléments que si les deux enfants de moins de 16 ans de notre famille vivent au Portugal, leurs parents percevront au moins fr. 160.- pour l'un et fr. 330.- pour l'autre (pour l'aîné, ils toucheront le montant de 160.- également), soit au total la somme de fr. 650.-. ■

Francine RIEKER-VARIN

1) Le projet de loi fédérale prévoit des critères uniformes pour régler de tels cas de conflits de compétence ou de concours de droit.

Des familles d'accueil aident des patients «psy» à reprendre pied dans la société

A Zurich, des familles accueillent des personnes souffrant de troubles d'ordre psychiatrique. Cette pratique amoindrit le choc de la sortie de l'hôpital et favorise la réintégration sociale des malades. Reportage.

«**Q**uand je suis seule à la maison, j'ai du mal à me lever le matin, j'ai envie de rester au lit, de ne voir personne, je ne sors pas.»

A 33 ans, N.C. a été hospitalisée pour une dépression nerveuse. Au moment de rentrer chez elle, elle a eu peur du passage trop brutal entre la clinique et la maison, trop difficile pour elle. C'est alors qu'un article de presse l'a intéressée. Il parlait d'un projet pilote d'accueil intermédiaire pour les patients psychiatriques. N.C. a voulu essayer. Au moment où nous l'avons rencontrée, cela faisait trois semaines qu'elle vivait chez les Meier, à Männedorf.

La maison est grande et calme, entourée d'un beau jardin, avec un chien paisible et des chats. Il y a aussi les deux filles de Mme Meier, un peu plus jeunes que N.C., qui sont souvent à la maison. La jeune femme y a trouvé une famille. «J'ai le sentiment d'être bien comprise, je me sens en confiance, c'est important pour moi».

Un endroit pour «se poser»

Heidi Meier a déjà reçu six patients souffrant de troubles psychiques pour des séjours de une à cinq semaines. Plusieurs raisons l'ont poussée à ouvrir sa maison à cette expérience. Elle aime vivre avec d'autres personnes et dispose d'assez de place pour cela maintenant que ses enfants sont adultes. Surtout, en tant que psychothérapeute indépendante, elle a constaté qu'il n'existait pas d'endroit où les patients psychiques puissent «se poser», prendre le temps qu'il faut pour se retrouver. «La psychiatrie n'est pas assez humaine, selon moi. Tout est sous pression et à court terme. Par contre, ce projet correspond bien à ma façon de voir les choses».

Ce projet est celui du Centre Ambulatoire Est de la Clinique Psychiatrique Universitaire de Zurich. Le médecin chef de centre, René Bridler, et le directeur de la clinique, Daniel Hell, ont adapté un modèle pratiqué avec succès aux Etats-Unis. «Là-bas, la désinstitutionnalisation est beaucoup plus développée, indique Katharina Lötscher, psychiatre et chef de clinique au Centre. Nous cherchions une

alternative qui nous permette de raccourcir ou d'éviter les séjours hospitaliers, tout en s'assurant que les patients ne subissent pas des crises à la maison. Nous voulions aussi éviter la stigmatisation du patient en clinique, où il est entouré d'autres malades, en lui proposant un traitement individualisé dans son milieu. Mais il y a des personnes pour qui ça ne va plus avec leurs proches, c'est alors qu'intervient la famille d'accueil; elle favorise la réintégration sociale du malade».

Familles tolérantes

En clinique, les patients sont pris en charge totalement. La famille d'accueil, elle, est ancrée dans le quotidien; il y a des tâches à partager, une organisation, un rythme que le patient apprend à respecter. Il se familiarise ainsi au cadre de vie qu'il retrouvera chez lui. La psychiatre donne l'exemple d'une jeune femme qui, lorsqu'elle a été hospitalisée, a laissé son appartement dans un grand désordre. Dans sa famille d'accueil, elle a réappris à ranger et, pendant ce séjour, s'est rendue régulièrement chez elle pour faire de l'ordre et préparer son retour dans un appartement clair et accueillant. Les spécialistes zurichois craignaient de ne trouver aucune famille; ils ont publié un article dans la presse et, surprise, une cinquantaine de familles ont répondu, dont un certain nombre étaient trop éloignées de Zurich. Un échange téléphonique a contribué à préciser le sens du projet et mesurer l'intérêt des familles. Quatre d'entre elles ont été retenues. «Nous ne cherchons pas des professionnels, mais des familles tolérantes, ouvertes, qui prennent leur hôte comme il est, précise la psychiatre. Elles ne doivent pas vouloir guérir le patient, ni prendre comme un échec personnel une relation qui se révélerait difficile».

Katharina Lötscher et René Bridler sont allés dans chacune des familles. Celles-ci ont répondu à un questionnaire détaillé sur leur situation et leurs motivations, puis ont suivi deux après-midi de formation au cours desquelles on leur a expliqué ce que sont les maladies psychiques, les médicaments, les mesures à prendre en cas d'urgence. Avant chaque séjour, un responsable du centre ambula-



© G.Pr.

«Nous cherchons des familles qui prennent leur hôte comme il est». Katharina Lötscher, psychiatre.

toire et la famille d'accueil se rencontrent avec le patient pour parler de ses difficultés et de la manière de les prendre en compte. Le patient ne paie rien pour sa pension, mais est encouragé à participer aux tâches domestiques, dans la mesure où il le peut. La famille d'accueil est indemnisée à hauteur de 140 francs par jour, ce qui est beaucoup moins onéreux que la prise en charge hospitalière. Une association a été constituée pour financer le projet. Elle est présidée par le professeur Daniel Hell et parrainée principalement par une entreprise pharmaceutique zurichoise.

Médecins et familles d'accueil se téléphonent chaque jour pour parler des difficultés éventuelles. Au cours de réunions qui ont lieu tous les trois ou quatre mois, les familles d'accueil échangent leurs remarques sur leurs expériences. Une ligne téléphonique est ouverte 24 heures sur 24 en cas de crise, mais personne ne l'a utilisée à ce jour. Les professionnels notent qu'il ne faut surtout pas sous-estimer l'effort consenti par les familles. Avec le temps, elles apprennent à connaître leurs limites, à savoir ce qu'elles parviennent à accepter. Dans tous les cas, une pause entre les accueils est indispensable.

«Ce projet est formidable»

Quant au profil des malades susceptibles d'intégrer une famille d'accueil, il est extrêmement large, quelle que soit la gravité de leur cas, mais pour autant qu'ils se trouvent dans un service ambulatoire. «Les seuls patients exclus du projet sont ceux qui sont dangereux pour eux-mêmes et pour les autres, les personnes suicidaires, celles qui souffrent d'addiction, ou de démence», précise Katharina Lötscher. Selon des études sur la psychiatrie de proximité, les participants ne sont pas moins malades et ne guérissent pas plus

rapidement que les patients traités en clinique. Par contre, le nombre de séjours hospitaliers diminue et les patients se sentent mieux. Leurs proches aussi en bénéficient, puisque la réintégration sociale est meilleure.

«L'essentiel est de vivre ensemble, note Heidi Meier. Nous parlons, nous allons en ville, ou au cinéma. Je n'ai jamais été inquiète en recevant un pensionnaire. J'attends de voir et chaque fois c'est différent. Je trouve ce projet formidable, il laisse le temps faire son oeuvre». Ainsi, chez les Meier, N.C. a repris confiance en elle, s'exprime plus facilement, apprécie l'aspect humain de cette relation. «J'étais venue sans attente. J'avais peur de rencontrer la famille, comment serait-elle, est-ce que je réussirai à m'y intégrer? Tout s'est bien passé, j'ai apprécié de pouvoir partager la vie des Meier, d'être écoutée par eux. Je suis triste à l'idée de partir». Katharina Lötscher précise qu'il n'y a pas de règles en ce qui concerne les liens tissés entre le patient et la famille. Ils définissent ensemble le type de contacts qu'ils souhaitent conserver.

Quitter la famille c'est reprendre pied dans le quotidien, se retrouver seul. En partant de chez les Meier, N.C. va emménager avec son ami et travailler dans un EMS. «Oui, je serai parfois seule et cela m'inquiète un peu. Mais j'ai fait l'essai pendant que j'étais dans ma famille d'accueil et ça c'est bien passé, j'ai confiance. J'espère garder des contacts avec les Meier, surtout quand je me sentirai bien. Ce sera purement des contacts d'amitié. Cette possibilité de séjourner dans une famille avant de rentrer chez soi est vraiment intéressante, je ne puis que la recommander» ■

Geneviève PRAPLAN

Des «vacances» pour le patient

Le projet zurichois est mal connu en Suisse romande, où rien d'équivalent n'a été mis sur pied. Pourtant, plusieurs médecins romands se disent intéressés par le concept. La thérapie est nécessaire, mais, selon eux, des solutions palliatives comme celle de Zurich peuvent lui apporter un complément bénéfique. Améliorer la santé du patient, c'est aussi rechercher son mieux-être global, considérant que ses dysfonctionnements sont autant liés à l'environnement social ou au parcours individuel qu'à des facteurs biologiques. Il faudrait lui laisser du temps, des vacances en quelque sorte. C'est d'ailleurs dans cette optique que fonctionnent les centres de jour, qui offrent un lieu de rencontre et d'animation.

«Parfois, la fureur thérapeutique fait plus de mal que le simple bon sens», observe un médecin dans un hôpital psychiatrique romand. Une approche naturelle, humaine, conviviale peut aider les patients psychiatriques, autant que des médicaments, soutient-il. «Séjourner dans une famille qu'ils ne connaissent pas, c'est même mieux que de revenir parmi leurs proches, puisque dans beaucoup de cas, le milieu est source de violence. Nous devons nous interroger sur la pertinence de ce type d'accueil. Ce serait bien, pour un patient, de se restaurer dans un cadre simple, mais sous l'égide de l'autorité médicale».

Le Docteur Patrick Lavenex, médecin adjoint à l'hôpital cantonal de Fribourg, partage ce point de vue. Pour lui, un projet comme celui de Zurich devrait s'articuler autour de différents autres types de prise en charge, comme les hôpitaux de jour. «Ce genre d'accueil est reconnu par la psychologie sociale, puisque bon nombre de patients sévèrement atteints manquent justement d'une structure familiale. Si les conditions d'accueil sont strictes et bien structurées, c'est un modèle intéressant et encourageant en termes de santé publique. A Fribourg, nous demandons des moyens pour organiser des structures intermédiaires».

G.Pr.

Sociaux et humanitaires : éviter le syndrome du sacrifice

Les personnes qui travaillent dans une relation d'aide sont notablement exposées au burn-out. La psychothérapeute Christine Meinhardt a développé une méthode de gestion du stress, basée sur son expérience au sein de la Fédération de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La principale caractéristique du burn-out (qui signifie littéralement *brûlé*: ndlr) est l'épuisement émotionnel: «Je suis vidée, vidé», «Je suis au bout du rouleau». C'est l'impression d'avoir dépensé toute son énergie, de ne plus pouvoir «donner» sur le plan relationnel et professionnel. Cet état est le résultat d'une quantité de facteurs de stress intérieurs et extérieurs qui se répètent inlassablement et s'inscrivent dans la durée. Le burn-out est une conséquence des réactions au stress quotidien qui finissent par user et épuiser l'individu. On peut comparer ce phénomène au montant total d'une longue addition.

L'épuisement professionnel n'apparaît donc pas soudainement. La personne passe par un processus graduel dont les indicateurs émotionnels, physiques et comportementaux auraient pu être identifiés à un stade précoce. Les recherches montrent que le fait d'ignorer, de nier ou de négliger ces signes d'avertissement conduit, avec le temps, à l'épuisement professionnel.

Comment expliquer qu'un collaborateur se trouve en situation d'épuisement professionnel? Il y a toujours une combinaison entre les causes personnelles et les facteurs systémiques (cf. encadré). Une personne qui manque de confiance en soi a davantage besoin de reconnaissance et se sent vite dévalorisée si elle ne reçoit pas de retours positifs sur son travail. Face à des manifestations de pouvoir ou des attitudes critiques, elle peut se sentir déstabilisée ou rejetée.

Parfois le désir d'aider (chez les professionnels du social, du médical, etc.: ndlr) provient d'un besoin intérieur urgent de se prouver qu'on a de la valeur, que l'on sert à quelque chose. Ces personnes très altruistes se sentent par exemple plus facilement fragilisées face à une institution qui exige toujours plus d'elles, car elles ont de la peine à s'affirmer, à dire non, à poser leurs limites. En outre, certaines situations professionnelles réactivent des blessures d'enfance d'une personne ou des traumatismes anciens.

Abandonner la toute-puissance

Si l'on peut dire parfois que c'est le système qui «brûle» les personnes, certaines attitudes telles l'indifférence, le manque de soutien ou la tentative de manipulation de la part d'un supérieur ou de l'institution, peuvent avoir un impact destructeur ou traumatisant. Celui-ci sera d'autant plus brutal que le travailleur aura l'impression d'avoir «tout donné». Et c'est précisément dans ce «j'ai tout donné» que le burn-out a pu germer. Au début de l'activité professionnelle, dans la phase d'enthousiasme, la gratification peut être tellement grande que le professionnel ne comptera ni ses heures ni

ses efforts. Peu à peu la frustration peut monter. Confronté à une réalité qui ne correspond pas à son idéal élevé, le professionnel sort alors de l'état de grâce. S'il est aidé à faire face à cette étape de désillusion, il peut s'adapter, lâcher la «toute puissance» ainsi que la «toute impuissance». L'employé peut alors trouver une nouvelle motivation et s'investir en tenant compte de ses limites.

Si le professionnel n'arrive pas à trouver un équilibre entre ses aspirations, son idéal et la réalité du quotidien, il s'enfoncé le plus souvent dans la frustration, la négativité et l'impuissance.

Il est vrai que les professions sociales et médicales exposent le professionnel à différents niveaux: la souffrance, la misère, l'exclusion, la mort. Mais ces facteurs à eux seuls ne génèrent pas le burn-out! Le plus souvent, c'est l'incapacité institutionnelle à donner au professionnel les moyens pour remplir sa mission ou à reconnaître la difficulté de sa tâche qui produit chez ce dernier un état de déception et d'impuissance. Parfois c'est l'impossibilité de l'équipe à se soutenir mutuellement, la formation de clans, les «coups bas», qui démotivent et finissent par décourager le professionnel.

Comment prévenir le burn-out?

Comment dès lors prévenir le burn-out? Avant tout par la prise de conscience qu'on ne peut pas s'occuper des autres si on n'apprend pas à prendre soin de soi-même (voir schéma). L'idéal est au cœur de la motivation du professionnel de la relation d'aide, mais l'idéal est par définition inatteignable. Accepter l'imperfection du monde ne signifie nullement devenir cynique et désabusé, mais permet de découvrir ce qui peut être changé, transformé et atteint. Comme le disait Sœur Emmanuelle dans une interview télévisée: «Je pense à l'enfant que j'ai sauvé et pas aux 999 autres que je n'ai pas pu sauver»!

L'énergie de la frustration et de la colère peut être investie de manière constructive en se fixant des objectifs atteignables, des cahiers des charges réalisables et des attentes réalistes. Arrêter de vouloir l'impossible en se donnant le droit de ne pas toujours être à la hauteur de la tâche, c'est aller vers un investissement équilibré. Il s'agit de renoncer au rôle de sauveur, de reconnaître ses limites, de prendre soin de soi, de développer sa capacité à recevoir, de savoir demander de l'aide, de s'entourer de personnes ressources, d'apprendre à se régénérer. Et surtout, de cultiver sa créativité. ■

Christine MEINHARDT est psychothérapeute, formatrice et consultante en gestion de stress



© C.I.C.R./07/2003/J.-P. Moret

«La vue de la souffrance seule, ne génère pas le burnout». Ici un entretien du CICR dans une prison du Myanmar.

Symptômes alarmants :

- Signes de stress de plus en plus intenses ou chroniques (ex. troubles du sommeil).
- Problèmes de santé chroniques ou graves (crise cardiaque, problèmes thyroïdiens, etc.).
- Détérioration des capacités mentales, trous de mémoire et manque d'efficacité.
- Perte de l'estime de soi, sentiment d'échec et de non-accomplissement.
- Profonde désillusion, perte de motivation durable et effondrement des systèmes de croyances : sentiment de vide, remise en question des convictions, parfois rejet des valeurs, attitude cynique face à la vie.
- Dans certains cas, crises de panique ou de paranoïa, dépression grave.

Causes systémiques du burn-out

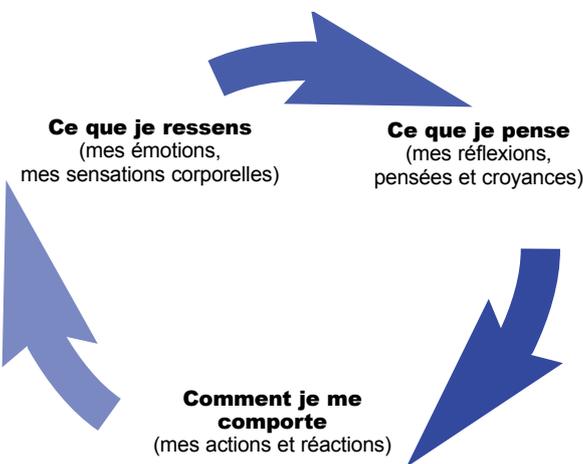
- Manque de soutien et de reconnaissance.
- Environnement instable (ex. insécurité de l'emploi).
- Absence de contrôle sur les situations.
- Changements institutionnels imposés sans consultation et préparation.
- Violence, harcèlement et jeux de pouvoir sur le lieu de travail.

Causes personnelles

- Niveau général de stress élevé.
- Surinvestissement dans le travail.
- État physique, mental et émotionnel fragile.
- Degré élevé de perfectionnisme et d'idéalisme.

C.M.

Comprendre les mécanismes du stress



Ces différents niveaux interagissent et s'influencent. On peut facilement observer qu'une personne sous stress fonctionne principalement sur un registre émotionnel et corporel. Mue par la colère, la peur ou la confusion, elle est envahie par des «pensées automatiques» ou des croyances négatives, parfois très éloignées de la réalité : «Je suis nul, les autres me rejettent, je suis impuissant», etc. En apprenant à modifier peu à peu ces pensées automatiques, on induit un état émotionnel plus serein. Cela a un effet direct sur la façon d'agir et de communiquer de la personne concernée. Si je pense que mon chef ne m'apprécie pas, j'aurai de la peine à collaborer avec lui. Si je peux me mettre à sa place et voir que sa mauvaise humeur possède

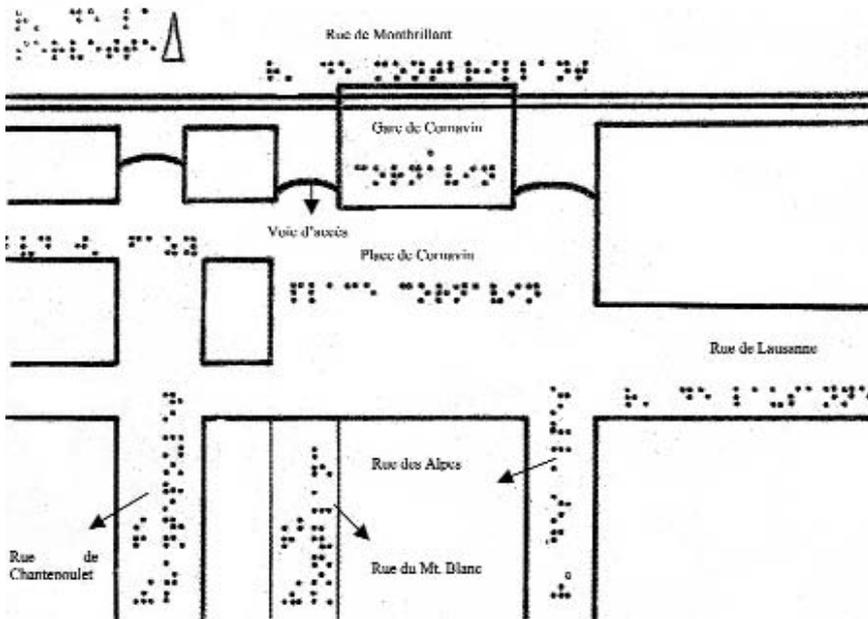
une autre cause, mes émotions, sensations et comportements seront très différents.

Comprendre comment notre cerveau et notre organisme agissent sous l'influence du stress permet de relier ces différents niveaux. Le corps est primordial dans la gestion du stress et la prévention du burn-out. La pratique d'un sport ou d'une activité corporelle – comme la danse, le yoga, le Tai Chi, etc. – au moins une à deux fois par semaine, ainsi que la pratique régulière d'une technique de respiration ou de méditation/prière, agissent directement sur le système parasympathique. Ces gestes facilitent la relaxation naturelle de l'organisme et permettent ainsi de retrouver plus rapidement un apaisement émotionnel et corporel, ainsi que la capacité à penser de façon rationnelle et d'utiliser l'«intelligence émotionnelle»*.

Se donner du temps pour soi-même, accepter de se faire aider quand les émotions prennent trop de place ou deviennent trop douloureuses sont des façons d'ajuster ces différents niveaux et de prendre du recul.

C.M.

*Voir Daniel Goleman, L'intelligence émotionnelle, Robert Laffont, 1997



Comment les aveugles voient la ville

Pour les personnes non-voyantes, la ville apparaît sous la forme d'une carte mentale avec des données manquantes. La navigation dans cet univers peut être améliorée grâce à l'aide d'un ergothérapeute.

Peu d'études sont consacrées à la manière dont les non-voyants perçoivent l'espace urbain. De décembre 2004 à mai 2005, j'ai donc observé comment une personne, née aveugle et vivant depuis dix ans à Genève, perçoit cette ville: elle emploie des cartes mentales pour s'y repérer et s'y déplacer. Cette observation a été enrichie par des entretiens en interaction. Au début de l'étude, j'ai essayé de connaître les informations qu'avait la personne non-voyante sur ses espaces environnants, de qui elle les avait reçues et comment elle les utilisait pour se déplacer. L'essentiel des informations factuelles proviennent de ses amis, qui l'ont aidée à se déplacer dès son arrivée dans la ville. Elle les a affinées, de jour en jour, grâce à des informations perçues de manière tactile, auditive, olfactive ou kinesthésique (sensibilité nerveuse consciente concernant les muscles, leur position, leur tension et leur mouvement).

Pour explorer l'espace avec ses mains, l'aveugle utilise des stratégies de palpation. Mais la perception tactile ne permet pas toujours d'aboutir à une perception globale. Il en est ainsi pour les objets très volumineux ou hors de portée. En revanche, le système tactile offre d'autres indications. Ainsi, le contact avec la masse, l'entassement dans les transports en commun, sont autant de marqueurs temporels. Ils indiquent au non-voyant que c'est une période de pointe, qu'il faut être attentif à l'usage de la canne, c'est-à-dire à l'utiliser dans ses déplacements pour signifier aux gens qu'il ne voit pas!

Les sons et les odeurs de la ville

Les sons issus de l'environnement sont aussi très importants. Ils évoquent un événement ou une gêne. Le bruit des passants, des véhicules, des travaux influencent le rythme de la mobilité, le choix des

itinéraires empruntés et les points de passage à éviter ou à traverser. Le système olfactif permet également d'identifier des lieux, des objets, des personnes. Il peut indiquer la fonctionnalité des lieux. Ainsi, pour se restaurer à la gare, il lui suffit de percevoir les odeurs, notamment celles des cafés, boulangeries et fast foods. Las, cette perception s'avère difficile dans les rues, car les odeurs y sont souvent absentes! Un exemple frappant est donné par la personne observée, qui passait souvent devant un salon de thé sans le savoir. Aucune odeur ne s'en dégageait, car la porte était toujours fermée. Il a fallu qu'une de ses amies l'y invite un jour pour qu'elle identifie cet endroit. L'ensemble de ces informations est donc insuffisant pour se déplacer en ville.

Au début de son installation à Genève, la personne observée a eu recours à une ergothérapeute, qui lui a dessiné des «cartes mentales» de la ville, en braille. L'ergothérapeute a d'abord évalué les demandes du non-voyant en termes d'espaces à fréquenter. Ensuite, elle a trié et sélectionné toutes les informations physiques sur ces espaces avant de les représenter sous forme de croquis en braille, en tenant compte de la topographie des lieux et en y signalant le nom de certains endroits-repères, jugés importants pour le non-voyant. Des cartes sont ainsi élaborées selon les objectifs de l'utilisateur, dont le premier est de se déplacer sans rencontrer d'obstacles. Elles représentent des espaces de parcours relativement réduits, qui indiquent un point de départ et un point d'arrivée.

Le quartier, espace familier

L'une de ces cartes représente un espace connu, familier, pratiqué quotidiennement par cette personne. Les itinéraires sont bien dessinés avec des lignes en braille. Les axes structurent l'espace des déplacements et aident à l'orientation. Les trajets sont choisis par l'utilisateur selon certaines qualités: agréables, moins encombrés. En effet, pour la personne observée, le trajet le plus court n'est pas forcément le meilleur, par exemple s'il est semé d'obstacles. Sur la carte, les lieux fréquentés (bureau de poste, librairie, salon de coiffure, banque) sont désignés, de même que les carrefours et les passages à piétons. Les flèches servent à signaler la direction des véhicules. Près des feux de signalisation, la personne observée utilise sa perception auditive pour savoir s'il faut traverser ou s'arrêter. Elle est également attentive aux repères tactiles au sol, notamment constitués par les bandes de vigilance cloutées qui se trouvent aux arrêts du tram. J'ai également observé que les parcours empruntés sont toujours en ligne droite. L'évaluation de la distance à parcourir est aussi importante, car elle permet de choisir une canne lourde quand la distance est courte, légère quand elle est longue (les cannes lourdes ont un avantage, elles sont télescopiques: ndlr). Lorsque la distance à parcourir dépasse le kilomètre, la personne doit emprunter un transport en commun, prendre un taxi ou se faire accompagner.

Enfin, la non-voyante observée ne bifurque pas, ne change pas d'itinéraires. Elle préfère le trajet continu, connu, facilement parcouru. En fait, il apparaît que le temps du déplacement importe peu, car l'essentiel est d'arriver à destination. ■

Karim MOUZOUNE est chargé de recherche à l'Hospice général. Son travail d'observation, réalisé de façon privée, fera l'objet d'une publication.

«Les temps du vieillir»

«Le présent ouvrage ne prétend être que l'effort d'une thérapeute de bonne volonté essayant de préserver ceux qui lui sont confiés d'un naufrage dont elle se sait impuissante à se sauver elle-même.» Voilà un livre que j'ai pris la peine et le temps de lire sans sauter une ligne, touchée par la justesse de l'attitude de l'auteure. Cette psychothérapeute parisienne cherche non pas à traiter le vieillissement mais à libérer ce temps de la dépression, du désespoir et de la fatigue, spécifiques à cet âge.

L'ouvrage débute sur une réflexion autour du vieillissement. Il consacre une réflexion à propos de différents temps: le temps linéaire, «synchronique»; le temps du dedans, «diachronique»; et celui du projet de vie, «destinal».

Avec l'avancée en âge, donc vers la mort, la dimension du temps évolue: on ne peut plus se permettre de confondre le temps qu'il fait avec le temps qui passe... En se référant à sa pratique thérapeutique, Michèle Declerck évoque diverses façons de tuer le temps invivable du vieillir, afin d'éviter la perspective de la mort. Et la question se pose: y a-t-il quelque chose à faire, à proposer à ces «patients en mal de vieillir»? Bien qu'elle n'ait encore jusqu'à maintenant pas passionné les psychologues, la question est importante, puisque bientôt le tiers de la population occidentale sera confronté à cette réalité. «Si la vieillesse n'est pas la mort annoncée, il n'en reste pas moins que se pose la question du temps qu'on n'a plus ou qu'on a encore.» Et que faire de ce temps? Pour essayer d'éviter le naufrage psychique qui précipite la fin et la transforme en catastrophe, pour mettre un gilet de sauvetage contre le naufrage de l'époque du vieillissement, la thérapeute propose de relancer les patients sur un projet qui donne une consistance à leur temps. Et la sophrologie se révèle un bon outil pour faire un inventaire des ressources disponibles. Cette thérapie «n'empêche pas de vieillir, ne préserve pas de la mort, mais soigne le désespoir et évite le gâchis.»

H.A.

«Le chômage: fatalité ou nécessité?»

Tous les jours, la France perd 10 000 emplois et crée ... 10 000 emplois. Un des enjeux centraux des politiques publiques devrait donc être, selon les auteurs de ce livre choc, d'assurer la fluidité du marché du travail afin de permettre un «dévirement» des emplois détruits vers les jobs créés par les mutations perpétuelles du marché. C'est le thème de la «destruction créatrice». Et c'est la pierre de touche de l'analyse des économistes Pierre Cahuc et André Zylberberg, professeurs à l'Université Paris I, qui ont l'ambition de dépasser

les clivages entre partisans de l'intervention étatique, et apôtres de la flexibilité, en proposant des solutions fondées sur des études économiques récentes, menées pour partie aux USA. Il s'agit aussi en 200 pages de tordre le cou à un maximum de fausses bonnes idées! Ce qui ne manque pas de sel. Que l'on adhère ou non aux postulats économiques des auteurs, leurs critiques font mouche du point de vue de la rationalité. Ils rappellent ainsi utilement que toute mesure en faveur de l'emploi (ou autre) devrait faire la preuve que sa présence est plus profitable que son absence... Et complimentent d'ailleurs, le système de chômage suisse, qui mêlerait habilement accompagnement et sanctions.

Pour ces économistes pur sucre, la lutte contre le chômage demande une triple évolution. Il faut valoriser économiquement la reprise d'emploi; recourir à l'outil fiscal sur les revenus, plutôt qu'à une législation contraignante de l'emploi; et garantir une évaluation indépendante des politiques de l'emploi. Quant aux aides publiques en matière d'éducation, elles devraient être ciblées de façon intense et précoce, vers les personnes les plus menacées.

St.H.

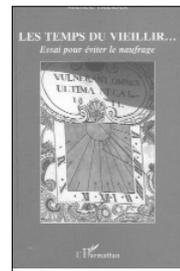
«SDF, l'obscénité du malheur»

Cela fait désormais partie de la vie courante en Occident: des personnes meurent de faim et de froid dans les rues quand les hivers sont rudes. Ces gens n'ont pas de noms, on les appelle des marginaux, des exclus, des SDF; c'est ainsi qu'ils et elles sont entrés dans notre vocabulaire. Les admet-on pour autant? Certainement pas aux yeux de Pierre Babin. Leur «effacement semble nécessaire au maintien de l'ordre public, à la propreté souvent inentamée de la conscience et de la nature du monde».

Psychanalyste en France, membre de la Fédération des Ateliers de psychanalyse, Pierre Babin a voulu en savoir davantage. Savoir qui sont ces humains placés au rebut, savoir ce qui se passerait lors d'un face-à-face entre eux et un psychanalyste. Savoir aussi que répondre à ses enfants qui lui demanderont peut-être un jour: «Qu'est-ce que tu as fait, toi?».

Ce qu'il a fait, Pierre Babin, c'est offrir ses services à une organisation humanitaire comme psychanalyste nomade. Il a abordé les uns et les autres, découvert la saleté, les odeurs, les plaies, l'absence de soin pour soi-même. Le cheminement est passionnant, l'expérience souvent cruelle, à l'image des réalités qu'elle fait émerger. Comme ce chapitre consacré au mépris du SDF attitude, «qui demeure hors de la portée de la justice», alors qu'il n'est rien moins qu'un meurtre psychique, selon l'auteur.

G.Pr.



**«Les temps du vieillir
Essai pour éviter
le naufrage»
Michèle Declerck
Paris: L'Harmattan,
2004, 98 p.**

**«Le chômage: fatalité
ou nécessité?»
Pierre Cahuc et André
Zylberberg
Paris: Flammarion,
2004, 197 p.**

**«SDF, l'obscénité
du malheur»
Pierre Babin
Ramonville Saint-Agne:
Editions ères,
2004, 121 p.**

Le Centre de documentation de l'éesp (HES-s2) de Lausanne vous propose ses nouveautés

Social

Animateurs : formations, compétences et valeurs

Tariq Ragi [et al.]
Paris : L'Harmattan, 2004, 114 p.

Passeurs : éduquer et/ou enseigner

Michel Hugli
Morges ; Lausanne : M. Hugli, 2004, 177 p.

La pratique du tatouage, un signe de distinction grégaire

Etude sur les représentations du tatouage dans le public : enquête menée dans le canton de Vaud en 2003-2004
Alexandre Dubuis, René Knüsel; en collab. avec des étudiants des de l'Institut de Lausanne.
Lausanne : Institut d'anthropologie et de sociologie, 2004, 75 p.

Les processus psychiques de la médiation

Bernard Chouvier ; A. Brun
Paris : Dunod, 2004, 286 p.

Environnement

Dictionnaire de l'autre économie

sous la dir. de Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani
Paris : Desclée de Brouwer, 2005, 564 p.

Humanitaire et travail social : les échos du chemin

Régis Lapauw
Paris [etc.] : L'Harmattan, 2004, 179 p.

**Centre de documentation
Ecole d'études sociales
et pédagogiques, éesp
(HES-s2)**

**14, ch. des Abeilles
1000 Lausanne 24
Tél. 021 651 2 65
Fax 21 651 6 88**

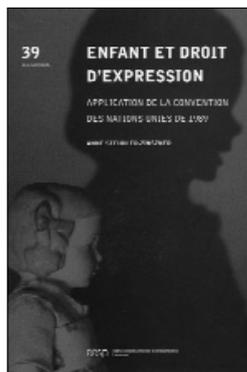
Enfance/jeunesse

De l'enfant utile à l'enfant précieux

Filles et garçons dans le canton de Vaud et Fribourg : 1860-1930
Anne-Françoise Praz
Lausanne : Ed. Antipodes, 2005, 652 p.

Enfant et droit d'expression

Application de la Convention des Nations Unies de 1989
Anne Steudler-Zinszner
Lausanne : Haute école de travail social et de la santé; éesp-Vaud, 2004, 118 p.



Le traitement des orphelins et les placements d'enfants au 20^e siècle

Rapport à l'Office fédéral de l'éducation et de la science.
dir. Geneviève Heller
Lausanne : éesp, 2004.

Famille

Aide aux aidants familiaux : travail invisible et enjeux de santé

Fondation Leenaards, Hôpitaux universitaires de Genève, Département universitaire de psychiatrie adulte, Pro Senectute Vevey : Pro Senectute, 2004, 151 p.

Monoparentalité précaire et femme sujet

Gérard Neyrand, Patricia Rossi
Ramonville Saint-Agne : Erès, 2004, 236 p.

Prestations non monétaires offertes aux familles avec enfants dans le canton de Vaud

Clothilde Palazzo, Jean-Pierre Tabin et Marianne Modak
Lausanne : EESP, 2005, 84 p.

Vieillesse

Silence, on frappe...

De la maltraitance à la bienveillance des personnes âgées sous la dir. de Yves Gineste
Milly-la-Forêt : Animagine, 2004, 328 p.

Solitude et isolement des personnes âgées

sous la dir. de Philippe Pitaut
Ramonville Saint-Agne : Erès, 2004, 270 p.

Santé

Soigner l'adolescent en art-thérapie

Jean-Luc Sudres
Paris : Dunod, 2005 (2e éd.), 310 p.

Handicap

Autisme et communication

sous la dir. de C. Aussilloux, A. Baghdadli, V. Brun
Paris : Masson, 2004, 127 p.

Fragments sur le handicap et la vulnérabilité

Pour une révolution de la pensée et de l'action
Charles Gardou
Ramonville Saint-Agne : érès, 2005, 261 p.

Travail

L'intervention institutionnelle

Emergence d'une nouvelle pratique comme alternative à la supervision
Paola Ferretti, Christiane Grau ; avec la collab. de Muriel de Montmollin Bovet, Etienne Rouget, Pierre-André Christen, Alain Métral
Genève : ies éd., 2005, 101 p.

Le service social du travail

Avatars d'une fonction, vicissitudes d'un métier
François Aballéa et Charlotte Simon
Paris [etc.] : L'Harmattan, 2004, 269 p.

Travail social et «souffrance psychique»

Jacques Ion
Paris : Dunod, 2005, 208 p.

Exclusion / Intégration

Globalisation, inégalités d'éducation et dynamiques de précarisation à Genève : un état de la question

Frédérique Weyer, Christophe Dunand
Genève : Institut universitaire d'études du développement, 2004, 54 p.

Risque de pauvreté no 1 : une mauvaise formation !

Jeannine Silja Volken, Carlo Knöpfel
Lucerne : Caritas, 2004, 124 p.

L'urgence de la misère : SDF et SAMU social

Stéphane Rullac
Paris : Les Quatre chemins, 2004, 190 p.

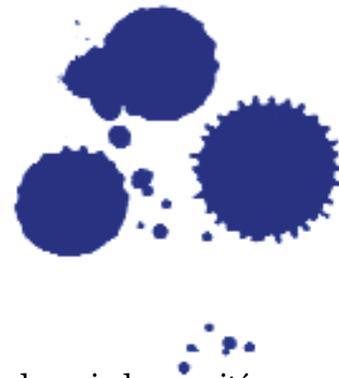


Etrangers

Les Noirs en Suisse

Carmel Fröhlicher-Stines et Kelechi Monika Mennel
Berne : Commission fédérale contre le racisme, 2004, 88 p.

Délinquance : faut-il mettre nos enfants en prison ?



Le nouveau droit pénal des mineurs propose la médiation pour traiter des infractions de moindre gravité. Cette philosophie sera peut-être un jour appliquée aux crimes les plus graves, estime le criminologue lausannois, Baptiste Viredaz.



A l'heure où certains parlent d'explosion de la délinquance juvénile, le législateur fédéral a élaboré un nouveau droit pénal des mineurs, en prévoyant notamment des peines de détention qui, sous certaines conditions relativement strictes, pourront durer jusqu'à 4 ans, contre 1 an aujourd'hui. Parallèlement à ces sanctions, il est prévu un certain nombre de mesures de protection, qui devraient permettre une prise en charge éducative et/ou thérapeutique du jeune délinquant. Néanmoins, nombreux sont ceux qui critiquent déjà cette évolution législative, qu'ils considèrent comme timide ou carrément laxiste. Dès lors, la question se pose : faut-il mettre nos enfants en prison ? Cette question, qui trouverait certainement réponse affirmative auprès d'une frange non négligeable de la population, trouve ses fondements aux Etats-Unis où, «if you are old enough to do the crime, you are old enough to do the time» (littéralement, si tu es assez grand pour commettre un crime, tu l'es aussi pour aller en prison : ndlr) ! Pays du libre-arbitre par excellence, où pèse sur chacun une lourde présomption de responsabilité, chaque acte est considéré comme un choix dont on doit assumer les conséquences. Il est pourtant nécessaire de se demander si chacun a effectivement le choix de ses actes ou, plus généralement, si la responsabilité de l'auteur doit être considérée uniquement au regard de l'acte commis. Contrairement à certains pays européens, dont la France et l'Angleterre, la Suisse a tranché en faveur d'un droit plus social et éducatif que punitif, en proposant une loi qui pousse à une individualisation toujours plus importante de la sanction.

Le système mis à mal par les violences odieuses

Le système a-t-il ses limites lorsqu'il est confronté à une délinquance particulièrement violente, odieuse et le plus souvent gratuite. En effet, ces actes d'une gravité extrême, largement médiatisés mais néanmoins rares, mettent en avant les difficultés d'une prise en charge de délinquants souvent au seuil de la majorité, et donc au seuil de la vie active, et qui n'ont pourtant pour seul avenir proche que la sanction ! Au-delà du débat portant sur les limites peu flexibles de la majorité pénale, et qui ont notamment été mises en avant dans l'affaire Michaël *, il est toutefois opportun de rappeler ici la différence importante et reconnue qui existe entre un enfant et un adulte, notamment quant à la malléabilité de l'esprit, et donc quant à l'influence que peut avoir l'entourage sur les faits et gestes de l'enfant. Certes, il est des actes qui sont trop graves pour être mis sur le compte du seul manque de maturité, mais il est selon nous

nécessaire de considérer le jeune aussi pour ce qu'il est, et non pas uniquement pour ce qu'il a fait; pour ce qu'il peut devenir et non pas pour ce qu'il a été.

Belle utopie qu'une telle approche ? Pas si évident, lorsque l'on fait la pesée des intérêts entre une privation de liberté ayant pour but premier de neutraliser le délinquant et de protéger la population, et une prise en charge moins rigide, qui viserait à offrir au délinquant une vision différente de la vie et de la société. Ainsi, on pourrait notamment imaginer un suivi initial véritablement thérapeutique, qui verrait le délinquant confronté à sa réalité, ses responsabilités, sa victime. Un tel travail pourrait également donner à cette dernière, ou à ses proches, la possibilité de comprendre ce qui a poussé l'auteur à agir, car il est certain que toutes les années de prison n'apporteront rien d'autre qu'une légère et probablement bien courte sensation de justice. Le nouveau droit pénal des mineurs va dans ce sens et propose la médiation pour des infractions de moindre gravité. L'avenir devrait selon nous voir l'application d'une telle institution aux crimes les plus graves également.

Au-delà de la réaction, il est primordial de poursuivre un travail de prévention très important, notamment par la mise en place de structures régionales proches des jeunes en difficultés (grands frères, aménagements urbains, police de proximité, etc.), car la délinquance plus légère, voire les déviations propres aux adolescents (école buissonnière, consommation de drogues, fugues, sorties nocturnes, etc.) ne doivent surtout pas être négligées; elles sont susceptibles de mener rapidement vers une carrière criminelle... La nouvelle loi pénale des mineurs va dans ce sens, en prévoyant des mesures de surveillance et d'assistance personnelle qui permettront à des éducateurs de seconder les parents dans leurs tâches éducatives et donc de guider le jeune vers la majorité.

Mais le nerf de la guerre est sans aucun doute l'argent ! Notamment pour la mise sur pied des infrastructures nécessaires à l'exécution de sanctions alternatives à la prison, telles que le travail d'intérêt général, par exemple. Il est donc indispensable de convaincre le contribuable qu'il doit financer cette jeunesse en déroute, parce qu'elle en a besoin, mais aussi parce qu'elle représente l'avenir de notre société. Et à de très rares exceptions près, vous en conviendrez, la prison ne semble pas être un outil d'avenir ! ■

Baptiste VIREDAZ est assistant à l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne. Il vient de publier «Le sentiment d'insécurité: devons-nous avoir peur?», chez l'Hèbe.

* En juin 2003, à Yverdon-les-Bains, un jeune homme est poignardé à mort. Agés de 18 ans révolus au moment des faits, les deux agresseurs ont écopé de dix-neuf et vingt ans de prison.

SOCIAL

Voici Avenir Social

En fusionnant, l'ASPAS (Association des professionnels de l'action sociale), la FERTES (Fédération romande des travailleuses et travailleurs de l'éducation sociale) et la SBVS (Association suisse des éducateurs spécialisés) ont bien donné naissance à AvenirSocial (Lire Repère social No 67, p. 17). Cette nouvelle association sera pleinement opérationnelle le 1er janvier 2006.
Newsletter ASPAS juillet-août 2005

La FITS: bientôt 50 ans

La Fédération internationale des travailleurs sociaux fêtera ses 50 ans d'existence à Munich l'an prochain. Pour plus d'info: www.ifsw.org/Francais
Newsletter de l'ASPAS, juillet-août 2005

L'assurance-invalidité au centre des débats

Face à une hausse sensible des demandes AI depuis une décennie, les autorités helvètes tablent sur une réduction du nombre des dossiers, par le biais notamment du système de détection précoce. Les personnes assurées devront aussi collaborer activement à leur réadaptation professionnelle. C'est l'objectif du Conseil fédéral qui, fin juin, a adopté les messages relatifs à la 5e révision de la loi sur l'AI. Au menu: une réduction de 20% du nombre de nouvelles rentes et une économie de 220 millions de francs par an. La Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés a salué le même mois «l'arrivée d'un système de détection et d'intervention précoce conçu pour agir de manière préventive contre la tendance à exclure les personnes handicapées du marché de l'emploi.» En revanche, l'organisme faitier relève une contradiction entre le caractère facultatif de la détection précoce (employé et employeur étant libres de recourir à l'aide d'un office cantonal AI) et «des sanctions contre les personnes qui refuseraient d'y recourir». Autre demande de cette association de défense des personnes avec handicap: la création sur le marché du travail de places réservées à cette catégorie de la population. Or «le projet du Conseil fédéral ne contient pas la moindre amorce de démarche à ce sujet». La nouvelle loi - qui impliquera une modification de la Constitution - devrait entrer en vigueur en 2007. St.H.

Pauvreté: les Objectifs du millénaire

Du 14 au 16 septembre se tiendra à New York le sommet des Nations unies consacré à la réduction de la pauvreté dans le monde. Les «Objectifs du millénaire pour le développement» se trouvent sur www.un.org/french/millenniumgoals. Les œuvres d'entraide suisses les ont étudiés de façon critique (voir l'agenda de RS).
Magazine Terre nouvelle, juillet-août 2005

GE Hausse des demandes à la LAVI

Créé en 1994, le centre genevois de la LAVI accueille de plus en plus de victimes de violences. Il a enregistré en 2004 une hausse de 8% des dossiers. 75% des usagers sont des femmes et 30% des demandes concernent des cas de violence conjugale. Il apparaît que les hommes sont plus réticents à recourir aux services de ce bureau. Celui-ci apporte une aide psychologique et juridique.
Le Courrier 06/08/2005

GE Travail en groupe

L'Association pour le travail groupal thérapeutique est née à Genève. L'ASTRAG souhaite encourager les travailleurs sociaux, entre autres, à la pratique du groupe comme moyen de thérapie et d'action. Une formation sera proposée. Elle débutera en mars 2006.
www.astrag.ch

VD Policiers plus civils

Une trentaine d'aspirants de l'Ecole des polices municipales vaudoises a suivi un cours de formation «expérientielle», destiné à améliorer la capacité d'écoute. Ils ont été confrontés à des acteurs jouant des situations difficiles. «Les plaintes que l'on enregistre des citoyens sont souvent en relation avec une approche de nos hommes qu'ils jugent trop brutale», confie un cadre de la police morgienne. Le cours vient du Canada.
La Liberté, 10/08/2005

ENFANCE/JEUNESSE

Plus de Grands frères

Les transports publics suisses ont de plus en plus recours à l'aide des Grands frères pour lutter contre les incivilités et l'insécurité. Les CFF utilisent ce système de médiation dans les cantons de Vaud, Lucerne et Glaris. Pareilles expériences ont été ou sont testées dans les bus de Lausanne et Genève.
La Liberté, 29/07/2005

Coup de pouce en ligne

Le guide pour les jeunes adultes «Coup de pouce pour majeur» est disponible sur Internet, avec ses mises à jour. Tapez «inforjeunes.ch» sur votre explorateur pour retrouver cette publication d'Infor jeunes (un service de l'Hospice général).

FR Jeunes à l'AI

Les députés fribourgeois ont voté en faveur du lancement d'une étude consacrée à l'augmentation du nombre de jeunes qui passent à l'AI dans le canton, en raison d'atteintes psychiques à leur santé.
La Liberté, 24/06/2005

FR Aide aux enfants d'alcooliques

C'est une nouveauté en Suisse romande, la Fondation Le Torry associe des patients alcooliques en traitement et leurs enfants dans un même programme. La première phase s'adresse au parent en traitement, la deuxième est centrée sur la famille, la troisième réunit les enfants autour d'un psychologue. Ce projet pilote est soutenu par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies.
Le Courrier, 04/08/2005

NE Faire bouger les petits

Un centre de découverte sportive s'est ouvert à Neuchâtel, destiné aux 3 à 7 ans. A raison d'une demi-journée d'activité physique par semaine, il permet aux enfants de parents qui travaillent d'avoir une activité saine. Les exercices de sport sont des jeux qui contribuent au développement de la coordination, de la motricité, du rythme ou de l'équilibre. Ils sont encadrés par des professionnels du sport et de la petite enfance.
www.neuchatel.ne.ch
La Liberté, 12/08/2005

VD Educateurs de rue

Lausanne se lance à son tour dans l'éducation de rue. Comme d'autres villes de Suisse romande, elle a décidé d'engager des travailleurs sociaux hors murs. Ils seront une demi-douzaine dès 2006, à aller à la rencontre de jeunes en rupture.
Le Temps, 15/07/2005

VS Accueil pour jeunes en détresse

L'association Clair de vie, qui accueille les jeunes en détresse a reçu une maison à Martigny. Elle sera rénovée, puis des intendants s'y installeront pour accompagner les jeunes pensionnaires. Il y séjourneront pour des durées limitées. L'ambiance d'un vrai foyer devrait les aider à rebondir.
Le Nouvelliste, 09/05/2005

FAMILLE/FEMMES

Crèches: manquent 50 000 places

Il manquerait 50 000 places de crèches en Suisse, selon une enquête de l'Institut Infrans, mandaté par le Fonds national de la recherche. Mais sur les 200 millions de francs

dégagés pour la construction de ces lieux durant la période 2003-2007, un peu plus de la moitié seulement sera effectivement utilisé. Pour l'Infrans, les communes suisses devraient prendre l'initiative.
Le Temps, 28/06/2005

GE Femmes victimes de violence conjugale

Solidarité femmes et le Centre LAVI Genève reprennent leurs séances collectives d'information pour femmes victimes de violence conjugale. Elles ont lieu tous les jeudis de 14 à 15h. sans rendez-vous au Centre LAVI, 72 Bd St-Georges, 1205 Genève.
Rens. LAVI, tél. 022 320 01 02, Solidarité femmes, tél. 022 797 10 10

VIEILLESSE

Etudes intergénérationnelles

Un nouveau cycle du Certificat en études intergénérationnelles démarre ce mois. Il s'intitule: Théories et pratiques des relations entre les générations.
Rens. à l'Institut Ages et générations, p.a. Institut universitaire Kurt Bösch. Cp. 4176, 1950 Sion 4.

Pas de retraite avant 58 ans

La retraite anticipée est aujourd'hui possible à 55 ans. Pascal Couchepin voulait en relever l'âge limite à 60 ans. Les réactions ont été négatives à gauche et à droite: ce sera 58 ans. Le ministre de l'Intérieur reste convaincu que l'âge de la retraite devra passer à 66 ans en 2015 et à 67 ans vers 2025.
La Liberté, 11/06/2005

SANTÉ

GE Santé pour les sans statut

Promouvoir la santé des personnes qui vivent en Suisse sans statut légal. C'est l'idée de l'Entraide protestante (eper). Elle organisera le 1er octobre à la Maison des associations de Genève une journée de réflexion avec des professionnels de la santé, du social, et des personnes sans papiers. Six ateliers traiteront des différents aspects de cette problématique et des méthodes de travail employées.
Infos: 021 613 40 70 et www.eper.ch

GE Ministère Sida fermé

Le Ministère sida recevait quelque 160 patients par mois pour les accompagner et les aider à donner un sens à leur vie. Il a fermé ses portes. L'Eglise protestante l'a sacrifié sur l'autel des économies. Selon le président du Ministère Sida, Jacques de Haller, Dominique Roulin, pasteur chargée de cet accueil, «était

parvenue à dépoussiérer l'Eglise en touchant les personnes de manière contemporaine». *Le Temps*, 26/07/2005

VD Cigarettes et mineurs

La vente de cigarettes est désormais interdite aux moins de 18 ans dans le canton de Vaud. C'est le premier canton romand à introduire cette prohibition dans sa législation. La mesure a été défendue par une majorité de députés de gauche et de droite. Certains élus estiment au contraire que cet interdit ne fera qu'encourager les mineurs à s'approvisionner d'une autre manière. *Le Courrier*, 25/05/2005

HANDICAP

Autonomie pour les handicapés

Un «budget d'assistance» individuel remplacera dès 2006 l'allocation pour impotent de l'assurance invalidité versée aux personnes handicapées. Dès lors, celles-ci pourront choisir l'aide dont elles ont besoin. L'objectif est de stimuler leur esprit d'initiative et de les inciter à exercer une activité lucrative. Ce projet pilote va durer trois ans. Il est réalisé par l'Office fédéral des assurances sociales, en collaboration avec le Centre assistance suisse. *La Liberté*, 11/05/2005

Loi sur les stérilisations

Adoptée en décembre 2004, la loi fédérale qui définit à quelles conditions des stérilisations pourront être effectuées sur des personnes incapables de discernement, entre en vigueur. Elle correspond dans les grandes lignes aux demandes d'insieme, l'association faitière des parents de personnes mentalement handicapées. *insieme Genève*, juin 2005

VS Solidarité villageoise

Il y a moins d'une année, Jean-Marc Meyrat, aveugle dès l'âge de 8 ans, s'installait dans un chalet du petit village valaisan de Trogne. Problème: le chemin qui sépare l'arrêt de bus le plus proche de son porche est impraticable, c'est un talus. Pas de problème, les habitants du coin et la commune lui ont construit un chemin. *Le Nouvelliste*, 26/07/2005

VS Enfants en chaise

Quels sont les problèmes pratiques que rencontre une personne qui se déplace en chaise? A Chalais, en Valais, une dizaine d'enfants ont été conviés à essayer eux-mêmes une chaise à quatre roues lors d'une journée passeport-vacances. «Ça fait un peu mal aux bras et aux mains» et c'est «difficile de tourner sur le gravier», ont estimé des participants. *Le Nouvelliste*, 26/07/2005

VS Trisomie 21

«Les enfants atteints par le syndrome de Down (trisomie 21) ont exactement les mêmes besoins que tous les enfants», rappelle la Valaisanne Anne-Lyse Andenmatten, qui a eu un enfant trisomique. Elle vient d'ouvrir une en Valais une antenne de l'association romande trisomie 21. Son travail est d'accompagner les familles qui font face à une naissance d'un enfant trisomique. www.t21.ch
Le Nouvelliste, 30/06/2005

TRAVAIL

FR Parole aux sans travail

L'animateur pastoral Daniel Levasseur a ouvert, dans les chefs-lieux fribourgeois, des espaces de parole destinés aux personnes sans emploi et à leurs proches. Mais la démarche est difficile, et après deux ans, les chômeurs hésitent encore à parler. «Quand on est au chômage, on craint le regard des autres», signale Daniel Levasseur, qui compte développer une culture de la solidarité à travers des actions comme celle-ci. *La Liberté*, 18/06/2005

GE Chômeurs face à un dilemme

Un millier de chômeurs genevois concernés par la décision de la Confédération de ramener le nombre d'indemnités maximum de 520 jours à 400 se sont retrouvés dans une situation particulière. Ils ont du se décider entre un emploi temporaire cantonal, mais dont les jours risquent de ne pas compter vis-à-vis du chômage, ou aucune assistance, en attendant une décision du Secrétariat à l'économie. *La Tribune de Genève* 01/08/2005

GE La Boîte à Boulots manque d'offres

En place depuis 2003, la Boîte à Boulots déniche de petits contrats pour les jeunes de 15 à 25 ans. En 2004, 400 ont été embauchés pour 737 emplois de courte durée. Mais les offres manquent. L'association fonctionne avec les services de la ville, des associations et des lieux culturels. Depuis la rentrée scolaire, elle démarche les particuliers et les privés. <http://www.boiteaboulots.ch/>
Tribune de Genève, 04/08/2005

JU Coup de pouce aux chômeurs

Les chiffres jurassiens du chômage atteignaient 4,7% en mars. Pour soutenir la réinsertion professionnelle, le canton propose d'allonger de 6 à 12 mois la durée des programmes d'occupation pour personnes de 60 ans et plus. Celles-ci bénéficieront du

régime dit d'allocation d'initiation au travail. Le canton veut aussi poursuivre ses efforts en vue des jeunes chômeurs. Des cours de formation et des stages dans les entreprises sont organisés. *Le Temps*, 16/04/2005

EXCLUSION/INTÉGRATION SOCIALES

Les hommes se défendent

Quinze organisations alémaniques actives dans la défense des intérêts masculins ont constitué une association faitière à Berne, qu'elles souhaitent étendre à la Suisse romande. «Männer.ch» veut s'impliquer dans les domaines politiques comme la vie professionnelle, la paternité, l'égalité, la sexualité, la violence ou la formation. Elle demande des temps de travail plus flexibles, ou un personnel plus masculin dans les garderies et les écoles! *Le Courrier*, 29/06/2005

La pauvreté dans les assiettes

Les aliments à prix cassés sont de plus en plus prisés. L'an dernier, les neuf épiceries Caritas de Suisse ont vu leur chiffre d'affaire augmenter de près de 40%. En Suisse, près de 850 000 personnes vivent en dessous du seuil

de pauvreté, fixé à 2450 francs mensuels pour une personne seule. Après un record de 14,5% au milieu des années 90, le taux de pauvreté était tombé à 11,3%. Il est remonté à 13% au début 2005. *Tribune de Genève*, 26/01/2005

GE Banque alimentaire

La Ville de Genève a mis sur pied une banque alimentaire. Partage, c'est son nom, récupérer les excédents alimentaires et pour les redistribuer aux organismes qui offrent des repas aux plus défavorisés. Les responsables de l'aide alimentaire estiment que 700 repas gratuits sont servis en moyenne quotidienne dans les neuf lieux d'accueils d'urgence liés à cette «banque». *GHI*, 13/07/2005

ZH La Ville traque les mendiants

Offrir de l'argent à un mendiant c'est aussi lui donner un mauvais signal, estime-t-on à Zurich. La Ville a lancé une campagne d'information sur ce thème, en collaboration avec l'association des riverains de la Stadelhoferplatz, quartier connu pour sa concentration de marginaux. L'argument des initiateurs est qu'il existe suffisamment d'institutions pour répondre aux besoins des marginaux. *La Liberté*, 12/07/2005

Asile: Vaud mise sur le travail pour lutter contre les tensions



Le canton de Vaud s'est lancé en août dans la création de programmes d'occupation en travaux d'utilité publique (PO) pour des requérants d'asile, indique la FAREAS. Une première. Les PO ont été créés à Bex, avec la collaboration de la Municipalité. Ce n'est pas un hasard, puisque cette commune a connu ces derniers mois de vives tensions entre requérants et population. Certains demandeurs d'asile avaient manifesté

violemment, après qu'un commerçant de la région, en colère contre des dealers, a rédigé des messages racistes sur les murs. Une vingtaine de requérants se sont inscrits pour travailler avec des employés communaux. Nettoyage et entretien des chemins pédestres, des aires communales, des bâtiments publics, etc., visent «à démontrer à la population bellerine que les requérants d'asile, quand l'occasion leur en est donnée, peuvent se rendre utiles à la collectivité», selon la FAREAS. Seize participants à ce programme d'occupation seront employés durant une phase d'essai de trois mois. Ils toucheront d'abord 100.- par mois, pour un total de 80 heures de travail. Le deuxième mois, leur indemnité montera à 200.-, pour s'établir à 300.- par la suite. Ce montant versé viendra s'ajouter au forfait d'assistance de base, qui est de Fr. 369.- par mois, pour un célibataire. Ce budget couvre les frais de nourriture, d'habillement et l'argent de poche. D'autres PO existent de plus longue date, souligne la FAREAS. Les PO «traductions» permettent à des requérants d'asile de servir d'interprète pour des compatriotes durant des consultations médicales. Autre activité: le PO «communication», réalisé avec la contribution de l'Hospice général. Il permet l'édition du journal Voix d'Exils, produit par des requérants. St.H.

Photo: programme d'occupation en bâtiment de la Fareas, Manuel L. Hiel.

GE Université sans femmes

Sur 12 professeurs ordinaires nommés depuis 2002 à la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, douze étaient des hommes... Le Collectif féminin du 14 juin a dénoncé cette situation avec une pétition. Un total de 700 signatures, dont 30 de professeurs, a été récolté et remis au rectorat. Des mesures seront prises pour cette rentrée, ont promis le vice-recteur Peter Suter et le conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique, Charles Beer.
Le Courrier, 12/07/2005

Appel à témoins

En vue de la Journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre, le Mouvement ATD Quart Monde invite ceux qui le souhaitent à «témoigner, par écrit, oral ou en image, de ce que vous connaissez, savez, expérimentez, des gestes de courage et de résistance posés par les plus pauvres».

Contact: Mouvement ATD Quart Monde, 1733 Treyvaux. Tél. 026 413 11 66
quart-monde@bluewin.ch

Projets contre le racisme

Il existe encore la possibilité de déposer pendant le 2e semestre 2005 des projets auprès du Fonds projets contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme. Le budget de ces projets éducatifs ne doit pas dépasser 7000 francs.

Rens. Service de lutte contre le racisme, Fondation Education et Développement, 1 av. de Cour, 1007 Lausanne. Tél. 021 612 81 00

Le site de DiDé

La fondation Dignité en détention s'engage dans des projets de proximité afin que les personnes privées de liberté puissent bénéficier du respect de leur dignité et d'une chance de réhabilitation, ici et dans le monde. Elle a désormais son site.
<http://www.dide.ch/>

GE Racisme(s) et citoyenneté

Les éditions ies, à Genève, publient «Racisme(s) et citoyenneté. Un outil pour la réflexion et l'action». Cet ouvrage pédagogique est présenté sous la forme d'un classeur-ressource. Il est destiné aux formateurs d'adultes, enseignants, travailleurs sociaux et autres responsables actifs dans la santé, le social, le public et le privé. Commandes: ies éditions, Haute école de travail social, c.p. 80, 1211 Genève 4

GE La prévention du sida fait mouche

Depuis 2003, Genève n'a plus enregistré de contamination du sida liée au partage d'une seringue. C'est le résultat d'une politique de prévention réussie. Le nombre de morts par overdose a lui aussi chuté, passant de 25 décès annuels dans les années 1980 à 4 en 2004. En revanche, la hausse de la précarité sociale des usagers préoccupe l'association Quai 9. Nombre de toxicomanes souffrent de problèmes psychiatriques et vivent sans toit.
Le Courrier, 12/07/2005

GE Drogue et bagarres

Signe de cette plus grande précarité des toxicomanes, le local d'injection de Quai 9, à Genève, a vu ces derniers mois se dérouler des rixes devant ses portes. Celles-ci ont entraîné la fermeture du local durant une dizaine de jours. Du coup, l'association a décidé de louer les services d'un vigile. Quai 9 s'inquiète aussi de l'éclatement du marché de la drogue, et de la pression policière sur le quartier de Cornavin.

Le Courrier, 12/07/2005

NE Lecture et compagnie

L'association neuchâteloise Lecture et compagnie a lu l'année passée pendant près de 4000 heures! Elle a réuni une cinquantaine de portraits d'auditeurs dans un ouvrage à paraître. Ils sont accompagnés des impressions des lecteurs et lectrices de l'association. Celle-ci recherche encore des bénévoles.

Contact: Tél. 032 731 70 41
L'Express 9/06/2005

NE Diplôme en formation élémentaire

L'association Recif, centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes réfugiées, immigrées et suisses, offre une formation de base aidant à s'intégrer. Huit femmes de huit pays et quatre continents ont reçu à fin juin un diplôme couronnant dix mois de formation élémentaire qui doit leur permettre d'aller plus loin.

L'Express, 22/06/2005

ETRANGERS

Travail facilité pour les permis provisoires

L'Office fédéral des migrations a créé la surprise en proposant l'idée d'un accès facilité au travail pour les requérants munis d'un permis provisoire. Environ 40% de ces personnes travaillent déjà, mais une augmentation de ce chiffre diminuerait la facture sociale, sans impact sur le travail, car les requérants occupent des tâches qui répugnent aux indigènes. Le Conseil fédéral tranchera.
Le Temps 08/08/2005

Le droit d'asile dérape selon l'OSAR

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés dresse un bilan négatif des nouvelles mesures en matière d'asile. Selon elle, le durcissement de la loi provoque un risque de décisions erronées dues à l'accélération des procédures. En cas de non-entrée en matière, le délai de 24 heures pour quitter le pays est irréaliste, et bon nombre de requérants préfèrent entrer dans la clandestinité, conclut-elle.
Le Courrier, 10/08/2005

VD Aide pour les NEM

Dans le canton de Vaud, les requérants dont la demande d'asile est immédiatement frappée d'une non-entrée en matière (NEM) seront désormais aidés de la même façon que les autres demandeurs d'asile. Cette décision découle d'un arrêt du Tribunal administratif cantonal. En juin, il avait invalidé un règlement cantonal restreignant l'aide aux NEM.
La Liberté, 03/08/2005

La Rédaction

Courrier des lecteurs

Un article de *Repère social* vous a fait réagir?

Une pratique ou une politique sociale suscite votre intérêt, ou votre désapprobation...

Notre mensuel s'intéresse à votre avis et publiera tout ou partie des courriers jugés d'intérêt.

Pour tout contact: **Repère social**
Rédaction
CP 3360
1211 Genève 3
shg@ge-ariane.ch

PUBLICITÉ

4^e cycle de formation d'intervenants 2006-2007
«Mouvement, jeu et sport dans le social» (MJS)

La Haute école fédérale de sport Macolin organise le 4^e cycle de formation MJS (cours postgraduate) destinés aux collaborateurs et collaboratrices d'institutions stationnaires, ambulatoires et cliniques psychiatriques, établissements pénitentiaires et centres d'aide de la Suisse romande œuvrant dans le domaine de l'éducation spécialisée et de la dépendance. Le cycle est conçu sous forme de 4 courts modules (206 heures d'enseignement au total) 20 ECTS.

Début d'inscription: 30 novembre 2005

Renseignements et publication:
Haute école fédérale de sport Macolin
Activité physique et santé
Corinna Hanselmann
2532 Macolin
Tél. 032 327 84 48
Courriel: corinna.hanselmann@baspo.admin.ch
www.hfsm.ch/formation/continuel

Agenda

Repère social No 69 – septembre 2005

RENCONTRES

EN SUISSE

Social

Les critères d'application des nouvelles normes CSIAS

4 à 6 du social de l'APAS
8 septembre (16h) – **Moutier** (FIG)
Rens. Sylvie Cortat Frey, secrét. APAS.
Tél. 032 435 11 34

La pratique de la Gestalt dans le travail social

conférence
20 septembre (18h15) – **Genève** (HES-ies)
Rens. HES-Institut d'études sociales,
28 Prévost-Martin, 1205 Genève
Tél. 022 320 14 14

Education et pédagogie spécialisées pour tous ?

congrès suisse 2005
26-28 septembre – **Berne**
Rens. Education spécialisée, 25 ch. de
Boston, 1004 Lausanne. Tél. 021 653 68 77
www.csps-szh.ch/cong

Conjuguer les logiques d'acteurs professionnels dans les champs de la santé et du social...

conférence-atelier
26 septembre (13-17h) – **Fribourg**
Rens. Valérie Perriard, Hte école de santé
Fribourg, 15 rte des Cliniques, 1700
Fribourg. valerie.perrirard@hef.ts.ch

9e colloque de droit européen de la sécurité sociale

30 septembre – **Genève** (Hôtel Crowne Plaza)
Rens. Uni de Genève. Dépt TRASE, Fac. de
droit. Tél. 022 379 84 38/Marie-
Christine.Vonlanthen@droit.unige.ch

Aide, relation d'aide et aide sous contrainte, comment nous y retrouver ?

30 septembre – **Lausanne** (EESP)
Inscr: Ecole d'études sociales et pédagogi-
ques, EESP, Unité formation continue, 14
ch. des Abeilles, 1010 Lausanne.
Tél. 021 651 03 10.

Quel avenir pour la prévoyance vieillesse en Suisse ?

journée de politique sociale 2005
12 octobre – **Fribourg**
Rens. Uni de Fribourg. Tél. 026 300 73 47
www.unifr.ch/formcont/news/homeF.php

Travail social en mutation

après-midi forum de la HETS-GE
13 octobre (13h30-17h30) – **Genève**
Inscr. Jean-Daniel Jimenez, Hte école de
travail social HETS-GE, 28 rue Prévost-
Martin, 1205 Genève. Tél. 022 322 14 82

Soziale Probleme und interprofessionelle Kooperation

20-21 octobre – **Dübendorf**
Inscr. Hochschule für Soziale Arbeit,
Auenstr.4, 8600 Dübendorf 1
www.hssaz.ch

Forums-actualité CEFOC-HG

Thème à venir. Dates à retenir :
27 oct., 16 fév., 18 mai – **Genève**
Rens. CEFOC, tél. 022 320 39 75. et Hospice
gnéral, service de l'information sociale.
Tél. 022 420 53 00

Journées de formation sur le désendettement

25-26 octobre – **Lausanne** ou **Genève**
Inscr. Centre social protestant Genève,
Valérie Branca, c.p. 177, 1211 Genève 8.
Tél. 022 807 07 00

Assises du social

1er-20 novembre – **Genève**
Rens. Maison de quartier de la Jonction.
18bis av. Ste-Clotilde, 1205 Genève.
Tél. 022 708 11 70

Travail social en temps de désolidarisation sociale

4 novembre – **Berne**
Rens. Cornelia Rumo Wettstein, VeSAD
(assoc. pour la promotion du travail social
comme discipline) Berne.
Tél. 079 639 20 02

Vente aux enchères du CSP-GE

15 novembre -(20h) – **Genève** (salle
communale d'Onex)
Rens. Centre social protestant, CSP,
14 rue du Village-Suisse, 1205 Genève
Tél. 022 807 07 00

Journée de l'ARTIAS

25 novembre – **Lausanne** (Beaulieu)
Rens. Assoc. romande et tessinoise des insti-
tutions d'action sociale, 8 rue des Pêcheurs,
1400 Yverdon. Tél. 024 423 69 66

L'enfant instable, l'enfant dit hyperactif & la thérapie psychomotrice

journée clinique de l'association suisse des
thérapies en psychomotricité
novembre (date à préciser) – **Genève**
Rens. vdemontmollin@yahoo.fr

Société

Formation continue et employabilité. Comment donner aux adultes le désir d'apprendre ?

forum Vision 3 /festival formation en fête
5-6 septembre – **Genève** (Uni Mail)
Rens. Office pour l'orientation, la formation
professionnelle et continue, OFPC, Yvonne-
Marie Ruedin. Tél. 022 388 44 27

Objectifs du millénaire

symposium Pain pour le prochain et Action
de Carême en vue du sommet de New-York
9 septembre – **Berne** (Hôtel Ambassador)
Rens. www.ppp.ch
Inscr. Pain pour le prochain.
Tél. 021 614 77 17

Renouveau dans le domaine de la formation

congrès annuel INSOS
13-15 septembre – **Flims**
Inscr. www.insos.ch/f/actuel/index.cfm

Eduquer sans punitions ni récompenses

conférence Communication non-violente
14 septembre (20h.) – **Monthey** (CIMO)
Rens. UNIPOP, tél. 024 471 84 34 (le soir)

Ville sociale-ville saine : un bilan intermédiaire

congrès (F/D)
20 septembre – **Berne**
Rens. Assoc. suisse de politique sociale,
Mühlenplatz 3, 3000 Berne 13.
Tél. 031 326 19 20

Le futur de l'autorité

Rencontres internationales de Genève 2005
26 septembre-1er octobre – **Genève**
(Uni dufour, auditorium Jean-Piaget)
Tél. 022 311 66 55
www.rencontres-int-geneve.ch

Les débats d'argent de la BAS

29 septembre (18h-20h30) – **Lausanne**
(Espace culturel des Terreaux)
Rens. Banque alternative suisse, BAS,
38 rue du Petit-Chêne, 1003 Lausanne.
Tél. 021 319 91 00

Portes ouvertes d'Action bénévole

3 octobre – **Lausanne**
Rens. Action bénévole, centre d'appui à la vie
associative, 1 av. Ruchonnet, 1003 Lausanne.
Tél. 021 646 21 96

La société malade de la gestion

conférence
25 octobre (18h) – **Genève** (aula HETS)
Rens. HES de travail social, 28 rue Prévost-
Martin, 1205 Genève. Tél. 022 322 14 14

Enfance

Le suicide chez les jeunes et les adolescents

colloque du GPG-GREAT
23 septembre – **Yverdon**
Rens. Groupe de prévention du Groupement
romand d'études sur l'alcoolisme et les
toxicomanies. 1400 Yverdon.
Tél. 024 426 34 34

Résilience et maltraitance psychologique

29-30 septembre – **La Chaux-de-Fonds**
Rens. Foyer Jeanne-Antide, 121 rue
Jardinière, 2300 La Chaux-de-Fonds.
Tél. 032 913 16 14

Images, beauté et séduction...

soirée d'échange

4 octobre (20h15) – **Genève** (MQEV)

Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives,

3 ch. de la Clairière, 1207 Genève.

Tél. 022 736 72 71

Quel futur pour l'accueil pré et parascolaire dans le canton de Vaud ?

table ronde

4 octobre (19h30) – **Lausanne** (Aula des

Cèdres)

Rens. AVTES, 5 av. de l'Eglise Anglaise, 1006

Lausanne. Tél. 021 329 08 30

Droit à l'éducation : solution à tous les problèmes ou problèmes sans solution ?

séminaire (F/GB)

18-22 octobre – **Sion** (IUKB)

Rens. Institut internat. des Droits de

l'enfant, pa. IUKB, c.p. 4176, 1950 Sion 4.

Tél. 027 205 73 00

Angoisses des enfants : faut-il médicaliser ?

forum Louis-Jeantet de la santé

17 novembre (20h15) – **Genève**

Réervations : forum@jeantet.ch

Tél. 022 704 36 38

Femme / Famille

Café de Parents

- Tais-toi, c'est moi qui parle!

13 septembre (20h)

- Allaiter au XXI^e siècle : norme, défi ou utopie? 11 octobre. (20h) **Genève** (Café Plaine lune)

Rens. Ecole des Parents, 91 rue de la

Servette, 1202 Genève. Tél. 022 793 12 00

Jura Familles 2005

- journée de présentation des services, organisations, associations et institutions en relation avec la famille, 24 septembre **Glovelier** (Halle des fêtes)

- De la violence au conflit, conférence 24 septembre (20h30) – **Glovelier** (restaurant de la Poste)

Rens. Bureau de l'Egalité, Delémont.

Tél. 032 420 79 00

www.jura-ch/ega

Entre terre et ciel

Equinoxe, rencontre romande de femmes

24-25 septembre – **Vaumarcus**

Rens. Ria van Beek. Tél. 022 755 45 46

Inscr. Evelyne Kunz, p.a Deratex SA

5 bis rte des Jeunes, 1227 Acacias

Femmes vivant avec le VIH/Sida

rencontre entre paires

tous les derniers jeudis du mois (16-21h)

Genève

Rens. Groupe sida Genève, 17 rue Pierre-Fatio, 1204 Genève.

Tél. 022 700 15 00

Ruptures de liens : ressources, expériences et pratiques

séminaire

3 novembre – **Lausanne** (Hôtel Mirabeau)

Inscr. Fondation As'trame, 5 av. Jomini,

1004 Lausanne. Tél. 021 648 56 56

Des alternatives efficaces au placement institutionnel. Redonner le pouvoir aux familles

conférence

11 novembre (18h) – **Genève** (aula HETS-ies)

Rens. HES-ies, 28 rue Prevost-Martin, 1205

Genève. Tél. 022 320 14 14

Vieillesse

Le siècle des grands-parents

1^{er} décembre – **Sion** (IUKB)

Rens. Olivier Taramaraz, Pro Senectute,

23 rue du Simplon, 1800 Vevey.

Tél. 021 925 70 10

Santé

SIDA – Genève

- Accueil hebdomadaire – portes ouvertes : le mercredi (18-22h)

- Information prévention VIH/SIDA

13 septembre (18h30-20h) – **Genève**

Rens./Inscr. Groupe sida Genève, 17 rue

Pierre-Fatio, 1204 Genève.

Tél. 022 700 15 00

Antibiotiques, bientôt inefficaces ?

forum Louis-Jeantet de la santé

15 septembre (20h15) – **Genève**

(77, rte de Florissant)

Réervations : forum@jeantet.ch

Tél. 022 704 36 38

Journée de recherche en soins palliatifs (F/D)

28 septembre – **St-Gall** (Hôp. Cantonal)

Inscr. Doris Hoewel, 105 Roschacherstr.,

9006 St-Gall. Tél. 071 243 00 32

La médecine tibétaine

7-9 octobre – **Genève**

Rens. Conservatoire des savoirs médicaux

traditionnels et populaires, c.p. 2037

1211 Genève 2

www.csmt.ch

Lieux de décès

colloque international

1-2 novembre – **Sion** (IUKB)

Rens. Emmanuel Kabengele, Institut, univ.

Kurt Bösch. E-mail :

emmanuel.kabengele@iukb.ch

Handicap

La terre vue du ciel pour les non-voyants

exposition (Y. Arthus-Bertrand)

jusqu'au 16 octobre – **Genève** (Parc des Bastions)

Rens. www.laterrevueduciel.ch

3^e festival ARTHEMO

art et handicap mental

9-11 septembre – **Morges**

Rens. ASA Handicap mental, 27 av. des

Mayennets, 1950 Sion. Tél. 027 322 67 55

Handicap : connaître et accompagner

séance d'information sur le certificat de

spécialisation dans le domaine du handicap

14 septembre (14-16h) – **Givisiez** (HEF-TS)

Rens. Jean-Louis Korpès, Hte école fribour-

geoise de travail social, 10 rue Jean-Prouvé,

1762 Givisiez. Tél. 026 460 85 70

Formation – un droit de l'Homme

2^e congrès des sourds

23-25 sept. – **Winterthur** et **Turbenthal**

Rens. Féd. suisse des sourds, 16 av. de

Provence, 1007 Lausanne.

Tél. 021 625 65 55/ télécrypt : 021 625 65 56

Adolescents en surpoids

camp polysportif et diététique pour ados

de 12 à 15 ans

3-8 octobre – **Glovelier**

Inscr. Service cantonal des sports-NE,

2 rte de l'Arsenal, 2013 Colombier.

Tél. 032 889 69 11

Polyhandicap & souffrance : vie et espoir

journées francophones

6-7 octobre – **Genève** (Salle communale

Plainpalais)

Rens. Fondation Clair-Bois. 1 ch. de Vers,

1228 Plan-les-Ouates Tél. 022 884 38 80

Fête du CEFCA et de Project

8 octobre (dès 18h) – **Genève** (salle des

fêtes Carouge)

Rens. Centre de formation continue pour

adultes, CEFCA. 78 rte de Chêne, 1224

Chêne-Bougeries. Tél. 022 343 20 27

Education des enfants sourds dans un contexte multiculturel

congrès (F/D/GB)

14-16 octobre – **Genève** (ONU)

Rens. Féd. européenne des associations de

professeurs de déficients auditifs, FEAPDA :

www.feapda-2005.com

Femmes et hommes autistes : vous comprendre ? Une collaboration entre chercheurs et praticiens

11 novembre – lieu à préciser

Rens. ASA-Handicap-Mental, 27 av. des

Mayennets, 1950 Sion. Tél. 027 322 67 55

www.asa-handicap-mental.ch

appel à candidates

Election de Miss Handi-Culture 2005

La personne handicapée a-t-elle le droit d'être belle ?

18 novembre – **Genève** (Noga-Hilton)

Rens. assoc. Handi-Culture, p.a Dalila

Vionnet, 70 av. du Lignon, 1219 Le Lignon.

Tél. 022 797 51 79

Travail

Quelles bases juridiques pour lutter contre la discrimination raciale dans le monde du travail ?

13 septembre – Yverdon

Rens. Assoc. suisse pour les droits humains, Alexandra Caplazi. Tél. 031 301 92 75

Etrangers

Racisme(s) et citoyenneté

conférences, table ronde, débat pour la parution de l'ouvrage et l'inauguration du nouveau bâtiment HETS-IES (Pré-Jérôme)

29 septembre (dès 14h) – Genève (Bât E, 16 rue Pré-Jérôme)

Rens. Erika Arnold Reinhardt, ies editions. Tél. 022 322 14 09

La dignité est-elle négociable ? Sans-papiers, requérants d'asile et intervenants

18 octobre – Berne

Rens. Croix-Rouge suisse, Dpt Migrations, Berne. Tél. 031 387 73 98 /

www.redcross.ch

Violence domestique dans les couples suisses, mixtes et migrants : mythes, tabous, réalités

journal de prévention

20 octobre – La Chaux-de-Fonds

(Maison du peuple)

Rens. Béatrice Metzener.

Tél. 032 913 92 43 et 078 893 67 47

bea-metzener@hotmail.com

2e symposium sur l'asile

1-2 novembre – Berne

Rens. Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) c.p. 8154, 3001 Berne.

Tél. 031 370 75 75

Contre le racisme – pour les droits humains

15 novembre (9h-12h30) – Berne (Palais fédéral)

Rens. Service de lutte contre le racisme

Tél. 031 324 10 33

Inscr. www.edi.admin.ch/ara

RENCONTRES

A L'ETRANGER

Social

Objectifs du millénaire pour le développement

sommet de l'ONU sur la pauvreté

14-16 septembre -New-York

Rens. www.un.org/french/millennium-goals

Evaluer l'intervention sociale ?

jours d'étude

10-12 octobre – Marly-le-Roy (F)

Rens. Pratiques sociales, 15 bis av. Carnot,

F- 94230 Cachan. Tél. +33 146 630 631 /

www.pratiques-sociales.org

Enfance / Jeunesse

Direction petite enfance : entre exigences éducatives et économie de marché : quelle médiation ?

assises nationales

17-18 novembre – Mulhouse

Programme : L.P.S.E, rue de la Hardt,

F-68110 Illzach

www.association.ipse@free.fr

L'engagement. De l'indifférence au surinvestissement, jusqu'où se sentir concerné par la souffrance de l'autre

congrès international

24-25 novembre – Paris (UNESCO)

Rens. Assoc. Parole d'enfants, 7c Bd.

d'Arvoy, B-Liège. Tél. +32 4 223 10 99

Famille

La souffrance encore bien vivante de l'enfant dans l'adulte

jours d'étude

13-14 octobre – Liège

Inscr. Parole d'enfants, 7c bd d'Avroy,

B-4000 Liège. Tél. +32 4 223 10 99

Double je, jeux doubles dans les familles

colloque international CECCOF

19 novembre – Paris (espace Reuilly)

Rens. Centre d'études cliniques et des

communications familiales CECCOF,

96 av. de la République, F- 75011 Paris.

Tél. +33 148 05 84 33

Intervenir dans les situations d'abus sexuels intrafamiliaux

21-23 novembre – Liège (B)

Rens. Assoc. Parole d'enfants.

Tél. +32 4 223 10 99

www.parole.be

Vielliesse

Aging with dignity

congrès international de psychogériatrie

20-24 septembre – Stockholm

Rens. www.ipa-online.org

Perspectives des personnes âgées dans l'Europe

XVIIIe congrès international de l'EURAG

30 sept.-1er oct. – Ljubljana (Slovénie)

Rens. EURAG, Féd. européenne des

personnes âgées. Wielandgasse 9,

A-8010 Graz. Tél.+43 316 814 608

Santé

La grammaire des émotions

séminaire (I. Filliozat)

28-30 septembre – Paris

Inscr. Parole d'Enfants, 7c bd d'Avroy,

B-4000 Liège. Tél. +32 4 223 10 99

Addictions. Formation à l'éthique

XXIIe journées AMSP

30 septembre- 1er octobre –

Sochaux/Montbéliard (F)

Rens. Assoc. médico-sociale protestante

francophone, AMSP, Paris.

Tél. +33 144 74 94 74. Ou : Entraide protes-

tante, 47 rue de Clichy, F-75009 Paris.

L'agression sexuelle. Coopérer au-delà des frontières – congrès

4-7 octobre – Montréal

Rens. Institut Pinel, Montréal.

www.cifas2005.ca

L'urgence et la mort

jours scientifiques du SAMU France

5-7 octobre – Lille

Rens. www.samu-de-france.com.

Perversions. Aux frontières du trauma

XIe carrefour toulousain

7-8 octobre – Toulouse

Inscr. Carrefours & Médiations, La Source,

26 ch. du Bessayré, F-31240 Saint-Jean.

Tél. +33 561 74 23 74

Handicap

Questions de passages

46e jours d'étude GERSE

28-29 octobre – Echirolles (F)

Rens. Institut de formation des travailleurs

sociaux, 3 av. Victor Hugo, F-38432

Echirolles cedex. Tél. +33 476 09 98 57

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques, séminaires, etc. que vous organisez sur un sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

No 70 – octobre : 9 septembre

No 71 – novembre : 8 octobre

Hospice général, Service de l'information sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact : Hélène Assimacopoulos,

Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail : has-riv@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles de formation/perfectionnement assurés régulièrement et à titre lucratif ne seront pas relevées dans cet agenda, mais peuvent faire l'objet d'annonces payantes dans la revue. Le contenu de cet agenda n'engage pas la rédaction.

Retrouvez l'agenda et ses compléments sur www.reperesocial.ch

h e t s [i e s]

Haute école de travail social
[institut d'études sociales]
Genève

Après-midi «Forum» organisé par la HETS-GE, [ies]

Madame, Monsieur,

La Haute Ecole en Travail Social (HETS-GE), Institut d'Etudes Sociales [ies], de Genève vous invite à participer à un après-midi «Forum» intitulé :

Travail social en mutation le Jeudi 13 octobre 2005 de 13h30 à 17h30 à l'ies

Cet après-midi «Forum» revêt une symbolique importante puisqu'il marquera la fin du processus de formation des premier-ères étudiant-e-s HES à plein temps.

Une délégation de ces mêmes étudiant-e-s issu-e-s des trois filières (animation socioculturelle, éducation sociale et service social) exposera durant 1h30 les principaux enjeux actuels et d'avenir du travail social, à savoir : **la hiérarchisation des professions du social, les modifications législatives et les répercussions sur les terrains, ainsi que les nouvelles pratiques émergentes en travail social à l'extérieur des institutions du type AEMO, UMUS, etc.**

Les orateur-trices s'appuieront sur les connaissances acquises lors de leur cursus de formation et leurs expériences de terrain, ainsi que sur l'étude des modifications législatives et organisationnelles, les incidences sur les pratiques professionnelles et les prestations à la population. Un débat avec le public est prévu pour la deuxième partie de l'après-midi. Un moment convivial clôturera le «Forum».

Ce «Forum» s'inscrit en préambule aux Assises du social qui se tiendront à Genève du 1er au 20 novembre 2005.

Que vous soyez praticien-ne de terrain, décideurs institutionnels et/ou politiques, journalistes, votre avis est important pour enrichir ce débat et nous vous invitons à participer à ce «Forum» en vous inscrivant soit au moyen du talon ci-dessous, soit par messagerie électronique auprès de Jean-Daniel.Jimenez@ies.unige.ch et ceci avant le **3 octobre 2005**.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information. Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

HETS-GE – [ies]
Jean-Daniel Jimenez – chargé d'enseignement
Rue Prévost-Martin 28 – 1205 Genève
Tél. 0041 22 322 14 82

Je participe :

Nom _____ Prénom _____

Institution _____

A retourner à HETS-GE [ies] – JD Jimenez – 28, rue Prévost-Martin – 1205 Genève